

Association générale
des étudiantes et étudiants
de la Faculté de
l'éducation permanente

Aller plus loin!

18^e CONGRÈS **2019**
BIENNAL
samedi 23 nov
Pavillon 3200 Jean-Brillant

**Cahier du
participant**

ageefep 
Association générale
des étudiantes et étudiants de
la Faculté de l'éducation permanente

Informations



Stationnement

À votre arrivée à l'aire de stationnement, il est important de prendre un coupon d'entrée à la guérite. Présentez ensuite ce coupon à la table d'accueil du 18^e congrès de l'AGEEFEP où il vous sera changé pour un billet de sortie.



Vestiaire

Un vestiaire sera disponible sur place, mais nous vous recommandons de conserver avec vous tous vos objets de valeur puisque nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



Repas et cocktail

Votre association étudiante vous offre gracieusement le repas du midi qui sera servi sur place. Toutefois, si vous avez omis de le souligner lors de votre inscription, il est important de nous informer de toute allergie ou intolérance alimentaire. À la fin de la journée, vous êtes invités à un cocktail au café étudiant de votre association La Brunante.



Frais de garde

Si vous avez des frais à déboursier pour la garde de votre enfant lors du congrès, les règlements de votre association prévoient le remboursement des frais de garde selon une grille préétablie. Pour vous en prévaloir, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet (disponible à la table d'accueil) et joindre une facture ou preuve de paiement pour gardiennage et nous vous ferons parvenir le chèque par la poste.



A

Université de Montréal
 Pavillon Jean-Brillant
 3200, rue Jean-Brillant
 18e Congrès de l'Ageefep

B

Métro Côte-des-Neiges
 Au coin de la rue Jean-Brillant et
 Chemin de la Côte-des-Neiges

Table des matières

Projet d'ordre du jour du 18e congrès	4
Règles de procédure proposées	6
Procès-verbal du 17e congrès de 2017 de l'Ageefep	8
Procès-verbal de la 17e assemblée 2018 de l'Ageefep	19
État de la représentativité 2017-2019	25
Liste des représentants - conseil de programme 2017-2019	27
Agenda des activités	28
Suivi des résolutions du congrès 2017	33
Affaires politiques, académiques et étudiantes	38
1. Bourse pour les étudiants à temps partiel	39
2. Changement à la pension alimentaire	40
3. Rémunération et déroulement des stages	41
4. Reconnaissance des acquis	41
5. eCampus Québec	42
6. Études supérieures à la FEP	42
7. Sentinelles/support psychologique	44
8. CEPSUM	44
9. Accompagnateurs et persévérance	45
10. Fonds d'amélioration de la vie étudiante	45
11. Affiliations	46
12. Ressources humaines de l'AGEEFEP	46
13. Communications	46
14. Enseignement à distance à la FEP	47
15. Modification de l'article 17 du Règlement des études du 1 ^{er} cycle	48
16. Orientations proposées 2019-2021	51
Affaires financières	54
Proposition	55
Rapport des vérificateurs-comptables pour pour les exercices financiers au juillet 2019	57
État des résultats 2017-2018 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers de 2018-2019 de l'AGEEFEP	76
État des résultats 2017-2018 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers de 2018-2019 du Café La Brunante	83
Acronymes	86

Projet de l'ordre du jour du 18^e congrès

Samedi 23 novembre 2019

Note : l'horaire des délibérations est présenté à titre indicatif et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets abordés et leur ordre de présentation

8 h	Accueil et inscription	
9 h	1. Ouverture Mot du président	
9 h 10	2. Élection	
	2.1 Président-e d'assemblée	
	2.2 Secrétaire d'assemblée	
	2.3 Président-e d'élection et trois scrutateurs	
9 h 15	3. Adoption de l'ordre du jour	4
	4. Adoption des règles de procédure	6
	5. Rapport du président d'élections	
9 h 35	6. Adoption des procès-verbaux	
	6.1 17e congrès biennal 25 novembre 2017	8
	6.2 17e Assemblée générale du 17 novembre 2018	19
	7. Rapport sur le suivi de la vie associative	
	7.1 État de la représentativité	25
	- Proposition	26
	7.2 Agenda des activités	28
	7.3 Suivi des résolutions du 17e congrès	33
10 h	8. Affaires politiques, académiques et étudiantes	38
	8.1 Proposition 1	40
	8.2 Proposition 2	40
	8.3 Proposition 3	41
	8.4 Proposition 4	42
	8.5 Proposition 5	42
	8.6 Proposition 6	44
	8.7 Proposition 7	45
	8.8 Proposition 8	46
	8.9 Proposition 9	48
	8.10 Proposition 10	51
	8.11 Proposition 11	52
	8.12 Proposition 12	52
	8.13 Proposition 13	53
10 h 30	PAUSE	
11 h	Reprise Affaires politiques, académiques et étudiantes	
11 h 55	Rapport du président des élections	

12 h	Fin de la période de mise en candidature pour les postes au conseil de direction		
12 h	DINER		
13 h	10.	Les affaires financières	54
	10.1	Rapport des vérificateurs comptables pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019*	
	10.2	Choix de la firme de vérification comptable pour les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021	
	10.3	État des résultats 2018-2019 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021 de l'AGEEFEP	76
	10.4	État des résultats 2018-2019 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021 du Café La Brunante	83
14 h	11.	Rapport du président des élections	
14 h 15	12.	ÉLECTIONS	
		Élection au poste de présidence (présentation de 5 minutes par candidats)	
		Élection au poste de secrétariat général (présentation de 5 minutes par candidats)	
		Élections aux postes de vice-présidences (présentation de 3 minutes par candidats)	
		Élections aux postes du conseil de direction (10 postes, présentation de 2 minutes par candidat)	
15 h	PAUSE		
15 h 30	13.	Remise du prix reconnaissance de l'Ageefep	
15 h 45	14.	Résultats des élections	
15 h 55	15.	Mot de la personne élue à la présidence	
16 h 20	16.	Clôture	
16 h 30	Cocktail de clôture, au café La Brunante		

* Point à heure fixe.

Règles de procédure proposées

1. Le membre qui veut prendre la parole se présente au micro. Lorsque le président l'y autorise, il décline ses nom, prénom et provenance académique, précise la raison de son intervention et doit s'en tenir à la question dont il s'agit.
2. L'intervention ne doit pas dépasser cinq (5) minutes.
3. Le membre n'a droit qu'à une seule intervention sur un sujet tant que n'auront pu s'exprimer tous ceux qui auront demandé la parole.
4. Aucun membre ne peut interrompre un autre membre sauf pour demander un appel au règlement ou invoquer une prérogative.
5. Si le membre est rappelé à l'ordre, il doit, à la demande du président, reprendre sa place jusqu'à ce qu'on ait statué sur le rappel à l'ordre.
6. Si le membre persiste dans son comportement non parlementaire, le président devra le signaler et soumettre sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, le membre dont le comportement est en cause doit s'expliquer puis se retirer et l'assemblée déterminera les mesures à prendre.
7. Lorsqu'une motion a été proposée et appuyée, le président donne lecture de la motion et demande : « Êtes-vous prêts à passer au vote ? »
8. Tout membre peut en appeler d'une décision du président, mais à condition que sa motion soit appuyée. Immédiatement et sans intervention autre que celle de l'appelant pour exposer les motifs de l'appel et celle du président pour expliquer sa décision, le président soumet l'appel aux voix : « La décision du président est-elle maintenue ? »
9. En cas de partage égal des voix dans le cas où l'adoption d'une proposition requiert une majorité simple, le président de l'Association peut déposer une voix prépondérante.
10. La « *question préalable* » ne peut être proposée que s'il y a eu cinq interventions. Lorsque la « *question préalable* » est proposée et appuyée, aucune délibération n'est permise sur la motion principale ni sur ses amendements et le président doit mettre immédiatement aux voix la motion de la question préalable en demandant : « *Dois-je mettre immédiatement aux voix la motion principale ?* » Si l'assemblée décide à la majorité des deux tiers (2/3) des voix que la motion soit immédiatement mise aux voix, la motion ou l'amendement est mis aux voix sans autre délibération.

Si la motion de la question préalable n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix, les délibérations se poursuivent sur la motion principale ou sur l'amendement qui s'y rattache. La question préalable ne peut être posée par une personne qui a déjà parlé sur la motion ou l'amendement qui s'y rattache.
11. a) Toute motion ou tout amendement à une motion peut faire l'objet d'un amendement pourvu que ce dernier se rapporte expressément au sujet et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement. Lorsqu'un sous-amendement a été proposé et appuyé, le président ne peut recevoir d'autres amendements avant que l'on ait disposé du sous-amendement.

- b) On met toujours aux voix les propositions par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire qu'il faut d'abord disposer du sous-amendement, puis de l'amendement avant de mettre la motion principale aux voix. Il faut toujours mettre aux voix la motion principale, que les amendements aient été adoptés ou non, car autrement, la motion principale reste en suspens.
12. Tout sujet de discussion soumis à l'assemblée peut être renvoyé au Conseil de direction, à une commission, à un comité ou à un dirigeant. La motion de renvoi, pourvu qu'elle soit appuyée, ne peut donner lieu qu'à la discussion de l'à-propos ou de l'opportunité du renvoi et non de la question même. La motion de renvoi peut renfermer les instructions données au comité, à la commission ou au dirigeant auquel la motion est renvoyée.
13. Ces motions sont recevables en tout temps et dans l'ordre de préséance indiqué :
- a) Ajournement (sujette à débat);
 - b) Suspension de séance (sujette à débat);
 - c) Question de privilège (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
 - d) Appel au règlement (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
 - e) Dépôt (n'est pas sujette à débat);
 - f) Demande de la question préalable (le président doit demander à l'assemblée si elle est prête à passer au vote immédiatement);
 - g) Renvoi à un moment déterminé (sujette à débat uniquement quant à l'à-propos ou à l'opportunité). Aucune de ces motions ne pourra être proposée une deuxième fois tant que l'assemblée n'aura pas disposé d'une autre question à l'ordre du jour.
14. Toute motion peut être reconsidérée à condition que l'auteur de la motion de reconsidération et celui qui l'appuie aient voté avec la majorité, et que l'avis de motion de reconsidération ait été donné au cours de la séance précédente. La motion de reconsidération n'est adoptée que si elle recueille une majorité des deux tiers (2/3 des voix).
15. a) Si le résultat d'un vote à main levée, annoncé par le président, donne lieu à une contestation, le président doit, à la demande de tout membre, procéder au vote en priant les votants de se lever.
- b) Un scrutin secret n'est ordonné que par résolution formelle appuyée par au moins quatre (4) membres.
- c) Toute demande de scrutin secret devient irrecevable lorsque le président a mis la motion aux voix.
- d) Lorsque le président a ordonné de procéder à un vote à main levée ou à un scrutin secret, aucun ajournement ni suspension de la séance ne peut avoir lieu tant que les résultats de scrutin n'ont pas été publiés. Le président fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.
16. Une motion de limitation du débat est recevable lorsque le président a formulé la question. Cette motion doit être appuyée et n'est pas sujette à débat. Une motion de limitation du débat peut limiter le nombre d'intervenants ou la durée totale des interventions. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.
17. Les règles de procédure du Guide de procédure des assemblées délibérantes (UdeM, Secrétariat général, 1991) s'appliquent à toutes les questions que ne prévoient pas les présentes règles ou les Règlements généraux de l'Association.

Procès-verbal du 17e congrès biennal de l'AGEEFEP

Tenu le 25 novembre 2017, au Pavillon 3200 Jean-Brillant de l'Université de Montréal

Étaient présent-e-s :

Katia Abdeladim, Virgile Ahissin Tossa, Karima Ait khayoussef, Nickenson Aldonzar, Claire Héloïse Andela Elang, Martin Lotard Bayigwalag, Abdelhafid Beroual, Dalila Bouadloun, Claudia Brijaldo, Héloïse Brun, Marie Josée Charles, Nathalie Charles, Lynda Dernane, Maxime Dufresne Lemieux, Sony Dupoux, Yvonne Dushimimana , Asmaa El Khatib, Farida El-Ouahi, Guy Epassy, Marie-Noëlle Fortier, Gyll Gagné, Yolette Gelin, Michel Gervais, Ahmed Guindo, Marie Louise Héroux, Fabienne Janvier, Urcilia Jean, Fatine Kabbaj, Fanta Kamissoko, Ghislain Kouame, Dounia Lachgar, Laila Lahrach, Estelle Lajoie, Marc-André Laurier Thibault, Frédérique Leclere, Natalia Loghin, Jeanine Marengo, Robert Martin, Xavier Augusto Martinez, Elisabeth Massicot, Béatrice Mawaba Kemdjeu, Khadija Mazoz, Arpine Melikbekyan, Fatima Zohra Messaoudi , Stephen Milhomme, Pedro Misle, Poonoosami Mootin, Giordani Carol Ndjida Fotie, Shongo Ngongo, Eveda Nosistel, Marcelline Ouedraogo, Ramona Pal-Kovacs, Abderrahim Rachid, Sami Ramirez, Samuel Raymond , Annie Rhéaume, Edenne Roc, Thibaut Rochette De Lempdes , Andréanne St-Gelais, Denis Sylvain, Josée Trahan, Emmy Tremblay, Yi Shuang Yi, Jenny Zaïna-Mulenda, Fouzia Zakrani, Gueu Toalouh Ludovic Ziame.

Président :

M. Denis Sylvain

Présidente d'assemblée :

M^e Ghislaine Chabot

Secrétaire d'assemblée :

M. Claude Garon

Présidente des élections :

M^{me} Ghislaine Brunelle

1. Ouverture: Mot du président

M. Denis Sylvain souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il souligne que les étudiantes et les étudiants adultes ont des horaires très chargés et il les remercie de consacrer une journée de leur précieux temps à la vie démocratique de leur association.

2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée Mme Farida El-Ouahi, il est résolu à l'unanimité de nommer Me Ghislaine Chabot comme présidente d'assemblée.

2.2 Secrétaire d'assemblée

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Marie-Louise Héroux, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon comme secrétaire d'assemblée.

2.3 Secrétaire d'élections

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Fatima Zohra

Messaoudi, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Ghislaine Brunelle comme secrétaire des élections.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Dalila Bouadloun, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé, qui se lit comme suit :

1. Ouverture : Mot du président
2. Élection
 - 2.1 Président-e d'assemblée
 - 2.2 Secrétaire d'assemblée
 - 2.3 Secrétaire d'élections
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des règles de procédure (page 8)
5. Rapport de la présidence des élections
6. Adoption des procès-verbaux
 - 6.1 16^e congrès biennal 21 novembre 2015
 - 6.2 16^e Assemblée générale du 19 novembre 2016
7. Rapport sur le suivi de la vie associative
 - État de la représentativité
 - Agenda des activités
 - Suivi des résolutions du 16^e congrès
8. Allocution du doyen de la Faculté, M. Christian Blanchette
9. Affaires politiques et affaires relatives aux études
10. Rapport du comité des mises en candidature
11. Les affaires financières
 - 11.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2016-2017, présentation par une représentante de la firme Gosselin et associés, comptables professionnels agréés
 - 11.2 Firme de vérification comptable pour l'exercice 2017-2018 et 2018-2019

Élections

- Rapport du comité des mises en candidature pour le conseil de direction
- Élections au poste de président de l'Ageefep (présentation de 5 minutes)
- Élections au poste de secrétaire général de l'Ageefep (présentation de 5 minutes)
- Élections aux postes de vice-présidences (3 postes) (présentation de 3 minutes)
- Élections aux postes du conseil de direction (10 postes, présentation de 2 minutes)

11.3 État des résultats 2016-2017 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019 de l'AGEEFEP

11.4 État des résultats 2016-2017 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019 du café La Brunante

Résultat de l'élection aux postes de président et de secrétaire général

Résultat des élections aux postes de vice-présidences (3 postes)

Résultat des élections au conseil de direction (10 postes)

Mot du président élu

Clôture

4. Adoption des règles de procédure (page 8)

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Dounia Lachgar, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure telles que proposées.

5. Rapport de la présidente des élections

La présidente des élections rappelle que les candidats aux cinq postes du comité exécutif devaient déposer leur candidature quelques semaines avant la tenue du congrès. À la date limite, une seule personne avait posé sa candidature à chacun des cinq postes : présidence, secrétariat général et trois vice-présidences. Un peu plus tard dans la journée, leur élection sera confirmée.

Les dix autres membres du conseil d'administration, explique la présidente, doivent être élus au cours de la journée. Les personnes ont jusqu'à 13 h 30 pour soumettre leur candidature. Mme Brunelle explique aussi brièvement le rôle que sont appelés à jouer les membres du conseil.

6. Adoption des procès-verbaux

6.1 16^e congrès biennal 21 novembre 2015

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Fouzia Zakrani, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 16^e congrès biennal, tenu le 21 novembre 2015.

6.2 16^e Assemblée générale du 19 novembre 2016

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Fanta Kamissoko, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 16^e assemblée générale, tenue le 19 novembre 2016.

7. Rapport sur le suivi de la vie associative

État de la représentativité

Ce document répertorie toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années dans les divers comités et instances de l'UdeM, de la FEP et de l'extérieur.

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Annie Rhéaume, il est résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

Agenda des activités

Ce document répertorie l'ensemble des réunions et des événements auxquels a participé l'Association au cours de la dernière année. Ce document est remis à titre d'information.

Suivi des résolutions du 16^e congrès

Ce document souligne les suites qui ont été données aux résolutions adoptées au congrès biennal de 2015 et à l'assemblée générale de 2016. Ce document est remis à titre d'information.

8. Allocution du doyen de la Faculté, M. Christian Blanchette

Après avoir affirmé qu'il considère l'AGEEFEP comme un partenaire de la Faculté, M. Christian Blanchette a souligné que la FEP est dans une période très active de création de nouveaux programmes, dont un nouveau baccalauréat avec appellation (BACCAP), Analyse et intervention criminologique, qui devrait être ouvert à l'admission à compter de juin 2018.

Il a aussi noté la création récente des certificats Créativité et innovation et Leadership pour militaires. En novembre, le Conseil de la Faculté a adopté le projet du certificat Sexualité : enjeux de société et pratiques d'intervention, qui doit être approuvé prochainement par la Commission des études. Sans préciser lesquels, M. Blanchette a indiqué que quatre nouveaux programmes de certificat sont présentement à l'étude; à plus long terme, il estime qu'il existe un potentiel de quatre ou cinq baccalauréats avec appellation. Pour l'instant, la FEP n'offre qu'un seul BACCAP, dans le domaine de la santé, et le doyen a noté que 25 % des nouveaux diplômés de la récente collation des grades détiennent ce diplôme.

M. Blanchette a aussi fait état de la pertinence du Service de reconnaissance des acquis expérientiels puisque 82 % des personnes qui ont présenté une demande ont obtenu des crédits, en grande majorité en produisant un portfolio, ce qui requiert une vingtaine d'heures de travail. Le programme Accès-FEP, qui assure la mise à niveau des personnes n'ayant pas les préalables requis pour l'admission à l'Université, constitue aussi un grand succès, car, une fois qu'elles sont admises dans un programme de certificat, le taux de réussite de ces personnes est de 95 %.

Ces deux services, a par ailleurs rappelé M. Blanchette, s'inscrivent dans le plan de réussite étudiante implantée au cours des deux dernières années. Une attention particulière est donnée aux nouveaux étudiants et étudiantes, car il est connu que le premier trimestre, voire les premières semaines, sont cruciales au regard de la persévérance dans les études.

Comme il l'a fait à plusieurs reprises au cours des dernières années, M. Blanchette a également souligné que l'AGEEFEP est représentée dans toutes les instances et comités de l'Université de Montréal. À sa connaissance, tant aux États-Unis qu'ailleurs au Canada, il n'existe aucune grande université de recherche où les étudiants adultes occupent un tel espace politique. À son sens, cette forte présence de l'AGEEFEP a contribué à transformer l'UdeM. C'est d'ailleurs pour cette raison que, au cours de la Collation des grades 2016, la FEP a remis sa médaille d'honneur à M. Robert Martin, le président fondateur de l'Association.

9. Affaires politiques et affaires relatives aux études**La nouvelle charte de l'Université de Montréal**

Dans le cadre du projet de transformation institutionnelle de l'UdeM, la Commission

parlementaire de l'éducation de l'Assemblée nationale étudiera prochainement le projet de modernisation de la charte de l'établissement. L'AGEEFEP est étroitement associée à ce projet.

Proposition 1

Considérant que la transformation institutionnelle de l'UdeM requiert une modernisation de sa Charte;

considérant qu'au terme de négociations, l'Assemblée universitaire et la direction de l'UdeM en étaient venus à une entente sur le projet de renouvellement de la Charte présenté en mai dernier au gouvernement du Québec;

considérant que le Conseil de l'Université a modifié unilatéralement la clause de cette entente qui porte sur le mécanisme d'amendement de la Charte;

considérant que cette modification enlève à l'Assemblée universitaire tout pouvoir réel sur le mécanisme d'amendement.

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par M. Nickenson Aldonzar, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP participe à la Commission parlementaire qui étudiera le projet de la nouvelle Charte de l'Université et qu'elle plaide pour le maintien de la clause prévoyant que « tout projet d'amendement de la Charte, émanant de l'Université de Montréal, se fait d'un commun accord entre le Conseil et l'Assemblée, suivant un calendrier déterminé conjointement ».

La refonte des Statuts

Si la Charte constitue la loi gouvernant l'Université, ce sont les Statuts qui en précisent l'application. C'est d'ailleurs en vertu des Statuts que la FEP est limitée aux programmes de premier cycle et que l'Association plaide pour l'abolition de cette limite. Au total, 3 548 personnes, soit 55 % des membres de l'Association, ont signé la pétition demandant que la Faculté puisse offrir des DESS.

Proposition 2

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Dounia Lachgar, il est résolu à l'unanimité :

1. De réitérer la proposition adoptée par l'assemblée générale tenue en novembre 2016, à savoir que, dans le cadre de la refonte des Statuts de l'Université de Montréal, l'AGEEFEP revendique de rayer de l'alinéa a) de l'article 29.09A de ses statuts la mention « qui ne concernent que le premier cycle », afin de permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de programmes de DESS répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.
2. De retirer de l'article 29.09e) la mention « propres au premier cycle » qui concerne les normes pédagogiques.

Demande d'injonction relative à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle

Il y a quelques semaines, les avocats de l'Association ont déposé en Cour supérieure une demande d'injonction pour forcer l'Université de Montréal à accorder leur baccalauréat à 19 étudiantes et étudiants qui n'ont pu obtenir leur diplôme en raison de la modification

intempestive – et illégale selon l'AGEEFEP – de l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, qui porte sur les conditions d'octroi des baccalauréats par cumul de programme.

Proposition 3

Considérant que, le 14 décembre 2014, la Commission des études (COMET) a modifié sans préavis l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, qui porte sur les règles d'octroi des baccalauréats par cumul de programmes;

considérant que la COMET a procédé à cette modification sans même en informer le Comité de la COMET qui planchait à ce moment sur une réforme de l'ensemble du Règlement des études de premier cycle;

considérant que la COMET n'a fourni aucune justification sur l'urgence de modifier l'article 17;

considérant que la population étudiante et le personnel de la Faculté n'ont nullement été informés des nouvelles règles dans un délai raisonnable;

considérant que la COMET n'a tenu aucun compte des nombreuses représentations de l'AGEEFEP, de la FEP et de l'ombudsman à ce sujet;

considérant que de nombreux étudiants et étudiantes de la FEP et de la Faculté des arts et des sciences sont injustement privés du baccalauréat qu'ils convoitaient;

considérant que l'AGEEFEP dispose d'un Fonds de défense juridique pour faire face à ce genre de situation.

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Dalila Bouadloun, il est résolu à l'unanimité que, dans l'hypothèse où la Cour supérieure accueillerait favorablement notre demande d'injonction permanente et que l'Université de Montréal en appelle de cette décision, l'AGEEFEP continue à faire valoir les droits de ses membres en Cour d'appel.

Proposition 4

La campagne « *Sans oui, c'est non* », qui s'étend maintenant à tout le Québec, a été lancée à l'Université de Montréal et l'AGEEFEP y est étroitement engagée. Elle souhaite que la Faculté y contribue.

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par M. Maxime Dufresne, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de participer à la promotion de la campagne « Sans oui, c'est non » en utilisant ses moyens et ses outils de communication, dont son site web et ses séances d'accueil des nouveaux étudiants.

Proposition 5

La vie montréalaise comporte des particularités et c'est dans ce contexte qu'a été créée la Conférence régionale des étudiants montréalais (CRÉM). Cet automne, l'AGEEFEP s'est jointe à cet organisme, dont elle appuie plusieurs revendications.

Considérant que l'AGEEFEP participe aux activités de la Conférence régionale des étudiants montréalais (CRÉM);

Considérant que l'AGEEFEP adhère à plusieurs des revendications de la CRÉM sur le transport en commun et le logement étudiant.

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Marie-Louise Héroux, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP appuie particulièrement les revendications suivantes de la CRÉM :

1. L'admissibilité des étudiantes et des étudiants à temps partiel au tarif réduit de la Société des transports de Montréal (STM).
2. L'harmonisation des tarifs, des horaires et des heures de fermeture des lignes de la STM, de la Société de transport de Laval, du Réseau de transport de Longueuil et des trains de banlieue.
3. La construction de logements étudiants abordables et l'inclusion de l'itinérance étudiante dans le prochain plan d'action de la Ville de Montréal.

Proposition 6

La dictée Émile-Ollivier, que l'Association organise annuellement dans le cadre de la Semaine du français, connaît un grand succès. M. Guy Connolly, qui donne un cours de révision de texte dans le certificat en traduction, y est pour beaucoup dans ce succès. De façon bénévole, M. Connolly et une équipe d'étudiants de son cours agissent en effet comme correcteurs de la dictée, ce qui permet aux personnes présente d'obtenir leur résultat la journée même.

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Katia Abdeladim, il est résolu à l'unanimité que le congrès remercie M. Connolly de sa collaboration et de sa contribution au succès de la dictée Émile-Ollivier et à la Table ronde.

Le Fonds FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM

Ce fonds existe depuis 2009 et les contributions facultatives de 35 \$ qu'y versent chaque trimestre les étudiantes et étudiants de la FEP permettent de distribuer annuellement 100 000 \$, principalement en bourses d'accessibilité aux études.

Proposition 7

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Khadija Mazoz, il est résolu à l'unanimité :

1. Que l'AGEEFEP demande au Comité FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM de reconduire, pour les deux prochaines années, la répartition suivante de l'enveloppe de 100 000 \$ généralement disponible, soit 75 % pour les bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.
2. Qu'en cas de surplus permettant de distribuer plus de 100 000 \$, la somme excédentaire soit affectée en priorité aux bourses.

Des bourses pour les étudiants temps partiel

La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente, dont l'AGEEFEP est membre, revendique que le programme de prêts pour les études à temps partiel soit enrichi d'un programme de bourses.

Proposition 8

Considérant que l'AGEEFEP demande depuis plusieurs années que le régime d'aide financière pour les études à temps partiel, qui ne comporte que des prêts, soit enrichi d'un volet de bourses;

considérant que la Loi sur l'aide financière ne permet pas d'accorder des bourses aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel;

considérant que les étudiants à temps partiel contribuent à la caisse du Régime de l'aide financière aux études;

considérant que la non-accessibilité aux bourses constitue une iniquité, qui lèse les étudiants;

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Urcilia Jean, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP donne le mandat à la FAEUQEP de revendiquer une modification de la Loi sur l'aide financière afin de permettre le versement de bourses aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel.

Les affiliations de l'Association

Une association comme l'AGEEFEP ne saurait fonctionner en vase clos. C'est pourquoi elle est membres de divers organismes engagés en éducation des adultes, en éducation permanente et en formation continue.

Proposition 9

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Khadija Mazoz, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion aux organismes suivants pour les années 2017-2018 et 2018-2019 :

La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)

Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF)

L'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF)

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

Le Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA)

10. Rapport du comité des mises en candidature

À 11h 30, la présidente des élections informe l'assemblée qu'elle a reçu sept candidatures et que dix postes sont à pourvoir. Elle rappelle que la période de mise en candidature se terminera à 13 h 30.

11. Les affaires financières

11.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2016-2017, présentation par une représentante de la firme Gosselin et associés inc., comptables professionnels agréés.

Mme Janine Bardawil, de la Société de comptable Gosselin & associés, présente le rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2016-2017. L'opinion des vérificateurs est sans réserve, en ce sens que tout donne à penser que les chiffres produits reflètent la réalité financière de l'Association. En réponse à une question, elle souligne que les livres comptables de l'Association sont très bien tenus.

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Khadija Mazoz, il est résolu à l'unanimité de recevoir le rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2016-2017 de Gosselin et Associés inc., Société de comptables professionnels agréés.

11.2 Firme de vérification comptable pour l'exercice 2017-2018 et 2018-2019

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par M. Thibaut Rochette De Lempdes, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme de vérification comptable Gosselin et Associés pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

12. Élections

Rapport du comité des mises en candidature pour le conseil de direction

La présidente des élections informe l'assemblée qu'elle a reçu 15 candidatures pour les 10 postes de directeurs et directrices. Il y aura donc une élection.

Élections au poste de président de l'Ageefep (présentation de 5 minutes)

Étant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature, il n'y aura pas d'élection à la présidence.

Élections au poste de secrétaire général de l'Ageefep (présentation de 5 minutes)

Étant donné qu'il n'y a qu'une seule candidature, il n'y aura pas d'élection au poste de secrétaire général.

Élections aux postes de vice-présidences (3 postes) (présentation de 3 minutes)

Étant donné qu'il n'y a que trois candidatures pour trois postes disponibles, il n'y aura pas d'élection à la vice-présidence.

Élections aux postes du conseil de direction (10 postes, présentation de 2 minutes)

Les 15 candidates et candidats disposent chacun de deux minutes pour faire valoir leur candidature. Des bulletins de vote sont par la suite distribués et il est obligatoire d'inscrire 10 noms sur le bulletin de vote, à défaut de quoi il sera annulé.

11.3 État des résultats 2016-2017 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019 de l'AGEEFEP

M. Michel Gervais présente l'état des résultats pour l'année 2016-2017 ainsi que les prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019.

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Fabienne Janvier, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de l'Association pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

11.4 État des résultats 2016-2017 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019 du café La Brunante

M. Michel Gervais présente l'État des résultats de La Brunante pour l'année 2016-2017 et les prévisions budgétaires pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Asmaa El Khatib, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de La Brunante pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019.

Une plénière

Le décompte des bulletins de vote n'étant pas terminé, sur proposition de M. Denis Sylvain, appuyée par Mme Fatine Kabbaj, il est résolu à l'unanimité d'ouvrir une assemblée plénière.

Plusieurs sujets sont portés à l'attention de l'assemblée, dont la maîtrise imparfaite du français écrit chez maints étudiants et l'utilité qu'il y aurait de leur venir en aide, par exemple en nouant des liens avec les étudiantes et les étudiants du Certificat en rédaction.

Une congressiste fait état des prix élevés pratiqués dans les services alimentaires de l'UdeM. La présidente d'assemblée donne à cet égard l'exemple du système de santé, qui offre des repas convenables à 5,50 \$..., mais ce n'est pas toujours bon.

On évoque aussi la question d'inclure des stages dans le Certificat de gestion des services de santé et des services sociaux, mais il ne faudrait pas qu'ils soient obligatoires, car de nombreuses étudiantes dans ce certificat travaillent dans leur domaine et elles n'auraient aucun intérêt à s'absenter de leur emploi pour effectuer un stage non rémunéré.

Une congressiste fait l'éloge de la Semaine A, la semaine qui précède le début du trimestre d'automne, au cours de laquelle les nouveaux étudiants peuvent effectuer des visites guidées du campus et obtenir une foule d'informations qui faciliteront leur intégration à l'Université.

Le décompte des votes étant terminé, M. Denis Sylvain remercie les personnes de leurs commentaires et suggestions. À l'assemblée générale de novembre 2018, souligne-t-il, il serait intéressant de prévoir une plus longue période en assemblée plénière.

Résultat de l'élection aux postes de président et de secrétaire général

La présidente des élections officialise la nomination de M. Denis Sylvain au poste de président et de Mme Andréanne St-Gelais au poste de secrétaire générale.

Résultat des élections aux postes de vice-présidences (3 postes)

La présidente des élections officialise la nomination de Mme Muriel Di Battista, de Mme Fatine Kabbaj et de M. Poonosami Mootin à la vice-présidence.

Résultat des élections au conseil de direction (10 postes)

La présidente des élections annonce les gagnants aux postes de directeurs et de directrices : M. Nickenson Aldonzar, Mme Marie-Josée Charles, M. Guy Epassy, M. Gyll

Gagné, Mme Marie-Louise Héroux, Mme Fanta Kamissoko, Mme Estelle Lajoie, Mme Élisabeth Massicot, Mme Fatima Zhora Messaoudi et Mme Eveda Nosistel.

Les noms des cinq autres personnes qui avaient aussi posé leur candidature seront conservés, car ces personnes pourraient être appelées à siéger au conseil en cas de vacance.

Mot du président élu

M. Denis Sylvain remercie les gens de leur participation et de leur attention tout au long de la journée.

Destruction des bulletins de vote

Sur proposition de M. Xavier Augusto Martinez, appuyée par M. Robert Martin, il est résolu à l'unanimité de détruire les bulletins de vote.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Marie-Louise Héroux, appuyée par M. Ghislain Kouame, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Le président,

Le secrétaire général,

Denis Sylvain

Andréanne St-Gelais

Procès-verbal adopté le _____ Procès-verbal du 17^e
congrès biennal de l'AGEEFEP

Procès-verbal de la 17^e assemblée générale de l'AGEEFEP

Tenue le samedi 17 novembre 2018, à la cafétéria au Pavillon 3200 Jean-Brillant

Étaient présent-e-s :

Erez Aji, Nickenson Aldonzar, Martine Anctil, Jun Chen, Muriel Di Battista, Alihonou M. Etchegarray, Gyll Gagné, Yolette Genin, Mahani Gheraissa, Robertson Goachy, Marjorie Joseph, Estelle Lajoie, Marie Dieunane Louis Jean, Elizabeth Massicot, Leslie Mombo Moswa, Giordani Carol, Ndjida Fotie, Cawn Osne, Yan Qin, Jolène Ruest, Andréanne St-Gelais, Denis Sylvain, Yishuang Yi, Alexandre Zombre

1. Ouverture

Le président, M. Denis Sylvain, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et il les remercie de consacrer leur samedi à l'assemblée générale.

2. Élection

2.1 Élection d'un-e président-e d'assemblée

Sur proposition de M. Denis Sylvain, appuyée par M. Robertson Goachy, il est résolu à l'unanimité de nommer Me Ghislaine Chabot comme présidente d'assemblée.

2.2 Élection d'un-e secrétaire d'assemblée

Sur proposition de M. Denis Sylvain, appuyée par Mme Martine Anctil, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon comme secrétaire d'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Robertson Goachy, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour proposé, qui se lit comme suit :

1. Ouverture

Mot du président

2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

2.2 Secrétaire d'assemblée

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption des règles de procédure

5. Adoption du procès-verbal du 17^e congrès biennal 2017,

6. Rapport sur le suivi de la vie associative
 - 6.1 État de la représentativité / Proposition
 - 6.2 Agenda des activités
 - 6.3 Suivi des résolutions du congrès de novembre 2017
 7. Affaires politiques et affaires relatives aux études
 8. Les affaires financières
 - 8.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2017-2018 / Présentation / Proposition
 - 8.2 État des résultats 2017-2018 de l'Ageefep et prévisions budgétaires révisées pour l'exercice 2018/2019.
 - 8.3 État des résultats 2017-2018 du Café La Brunante et prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018-2019.
 9. Varia
 10. Clôture
- 4. Adoption des règles de procédure**
- Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Mahani Gheraissa, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure proposées.
- 5. Adoption du procès-verbal du 17e congrès biennal 2017,**
- Hormis les membres du Conseil de direction, aucune des personnes présentes à l'assemblée générale n'était présente au congrès biennal de novembre 2017. Faute d'un appuieur de la proposition, l'adoption du procès-verbal du 17e congrès biennal est reportée au congrès biennal de 2019.
- 6. Rapport sur le suivi de la vie associative**
- 6.1 État de la représentativité / Proposition
- Ce document répertorie toutes les personnes qui, au cours de la dernière année, ont représenté l'Association dans tous les comités et instances de l'Université de Montréal, de la FEP et des organismes externes.
- Sur proposition du Conseil de direction, appuyé par M. Robertson Goachy, il est résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours de la dernière année.
- 6.2 Agenda des activités
- Ce document répertorie toutes les réunions et tous les événements auxquels a participé l'Association au cours de la dernière année.

6.3 Suivi des résolutions du congrès de novembre 2017

Ce document fait état des suites que l'Association a données aux résolutions adoptées au congrès biennal de novembre 2017. Plusieurs de ces résolutions ont connu un dénouement positif et d'autres, qui sont inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale, constituent toujours des dossiers actifs.

7. Affaires politiques et affaires relatives aux études

La FEP autorisée à offrir des études supérieures

Au cours de la dernière année, souligne M. Denis Sylvain, l'événement le plus marquant a été la modification de la Charte, mais surtout des Statuts de l'Université de Montréal, qui permettent maintenant à la FEP de concevoir et d'offrir des programmes d'études supérieures, en collaboration avec les autres facultés.

Ce n'était pas gagné au départ, loin de là, car l'AGEEFEP a dû effectuer un lobbying intense, d'abord pour faire partie des comités chargés d'étudier la nouvelle mouture de la Charte et des Statuts, ensuite pour convaincre les membres de l'Assemblée universitaire (AU) de l'intérêt, pour l'Université de Montréal, de permettre à la FEP d'offrir des programmes d'études supérieures. Dans ce dernier, les efforts conjugués du président de l'AGEEFEP et du doyen de la FEP ont été décisifs et le résultat, étonnant : c'est à l'unanimité que l'AU a adopté la nouvelle version de l'article 29.06 des Statuts : « Le conseil de la Faculté de l'éducation permanente : a) adopte les programmes de la faculté, qui concernent le premier cycle, et les transmet pour approbation à la commission des études; nonobstant ce qui précède, la FEP peut être appelée à participer aux développements et à l'offre de programmes de deuxième cycle à la demande et en partenariat avec des facultés disciplinaires ».

Sur proposition de Mme Estelle Lajoie, appuyée par Mme Martine Anctil, il est résolu de remercier tous ceux et celles qui ont œuvré à la refonte de la Charte et des Statuts de l'Université de Montréal, en particulier le président, M. Denis Sylvain, ainsi que les membres du Conseil de direction.

Un deuxième BACCAP à la FEP

Sous le titre « Études du phénomène criminel », la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec la Faculté des arts et des sciences, a créé cette année un deuxième Baccalauréat avec appellation. L'autre BACCAP a pour titre « Fondements et pratiques en sciences sociales et en santé

Un prix d'excellence pour la FEP

C'est à M. Pierre Cantin, le responsable du Service de la persévérance aux études de la FEP, que l'Université de Montréal a décerné le prix d'excellence 2018 pour le soutien à la réussite étudiante. L'UdeM a reconnu plus particulièrement la pertinence du service des accompagnateurs, créé il y a deux ans.

Le programme a été mis sur pied sur la base du constat que le premier trimestre d'études, voire les premières semaines, est crucial pour ce qui est de la persévérance des les études.

Le service de la persévérance aux études est financé par l'enveloppe budgétaire de 200 000 \$ que l'AGEEFEP a obtenue en 2008 des Services aux étudiants. L'Association

a pu négocier une autre somme annuelle de 100 000 \$ pour financer le volet des accompagnateurs.

Deux colloques sur la santé intégrative

Organisé conjointement par la Faculté de l'éducation permanente et l'AGEEFEP, un premier colloque sur la santé intégrative a eu lieu le 10 mai 2017, au Pavillon 3200 Jean-Brillant. L'événement a été un grand succès : alors qu'on attendait 150 personnes, il y en a eu 300, en majorité des infirmières, des médecins et d'autres professionnels de la santé.

L'événement a été un tel succès qu'un deuxième colloque s'est tenu le 8 novembre dernier, avec de prestigieux conférenciers du Harvard Medical School et de la School of Medicine de Mount Sinai. Les participants ont aussi échangé dans cinq ateliers, dont un qui avait pour thème « Le savoir autochtone au service de la santé et du mieux-être.

Ce colloque constituait par ailleurs la pré conférence d'un colloque international, toujours sur la santé intégrative, qui a réuni des spécialistes de plusieurs pays, les 9 et 10 novembre, à Montréal.

Article 17

Au cours de l'été, la demanderesse a interviewé le président de l'AGEEFEP et l'avocate de l'AGEEFEP a fait de même avec la registraire. Il ne reste qu'à attendre la date d'audition de la cause en Cour supérieure.

CEPSUM : Fin du tarif différentiel pour les étudiants à temps partiel

Tous les étudiants à temps partiel de l'UdeM bénéficient de l'entente intervenue cette année entre l'Université, l'AGEEFEP et la FAECUM sur les frais institutionnels obligatoires pour le CEPSUM : tous ces étudiants n'auront plus à payer un tarif différentiels pour devenir membre du Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM).

Jusqu'à récemment, seuls les étudiants à plein temps pouvaient être membres du CEPSUM sans frais supplémentaires; les étudiants à temps partiel devaient payer un tarif différentiel dont le seuil dépendait du nombre de crédits auxquels ils étaient inscrits.

Autre gain significatif, tout étudiant conservera l'accès au CEPSUM même s'il n'est inscrit à aucun cours pendant une session.

Enfin, l'AGEEFEP et la FAECUM participeront dorénavant à la planification stratégique du CEPSUM dans l'optique de limiter les dépenses et d'éviter de trop fortes hausses de la cotisation étudiante.

FAEUQEP : Nouvelle offensive pour des bourses aux étudiants à temps partiel

La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP fait partie, multiplie les efforts pour relancer une revendication vieille de plusieurs années : l'ajout de bourses au programme d'aide financière pour les études à temps partiel.

Le printemps dernier, le gouvernement fédéral a contribué à relancer le dossier. Ottawa a en effet annoncé qu'il consacrerait 33 millions \$ en bourses pour les étudiantes et les étudiants à temps partiel; ces bourses pouvant s'élever jusqu'à 1 800 \$ par année. Ce programme s'applique dans toutes les provinces, sauf au Québec, qui dispose de son propre régime d'aide financière. Le Québec recevra sa part de la cagnotte de 33 millions \$, mais elle sera

versée au Fonds consolidé de la province, car la loi québécoise sur l'aide financière ne permet pas le versement de bourses pour les études à temps partiel. Qu'à cela ne tienne, estime la FAEUQEP, le temps est venu d'amender la Loi pour corriger le déséquilibre qui pénalise les Québécois comparativement aux autres Canadiens.

Sous le titre Double iniquité de l'aide financière des étudiants à temps partiel, la Fédération a produit un mémoire étoffé pour démontrer la pertinence d'ajouter un volet de bourses. Ce document, qu'on peut lire sur le site www.faeuqep.qc.ca, a été transmis au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ), qui a la responsabilité de conseiller le ministère de l'Éducation en cette matière. Le CCAFÉ a mis cette question à l'ordre du jour de la réunion tenue en septembre.

Rappelons enfin que les étudiants à temps partiel représentent le tiers de la population étudiante universitaire; dans 61 % des cas, il s'agit de femmes.

8. Les affaires financières

8.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier

2017-2018 / Présentation / Proposition

Mme Janine Bardawil, de la Société de comptables Gosselin & associés, présente le Rapport des vérificateurs comptables pour l'année 2017-2018. Selon ce rapport, les états financiers de l'Association « donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière au 31 juillet 2018 ».

Mme Bardawil, rappelle aussi les données les plus significatives. Ainsi, l'actif net de l'Association se chiffrait à 697 100 \$ au 31 juillet 2018.

En ce qui concerne l'exercice 2017-2018, les revenus se sont chiffrés à 1 510 685 \$ et les dépenses à 1 628 426 \$, d'où un déficit de 117 741 \$.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Robertson Goachy, il est résolu à l'unanimité de recevoir le rapport des vérificateurs comptables Gosselin & associés pour l'année 2017-2018.

8.2 État des résultats 2017-2018 et prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018-2019 de l'AGEEFEP

L'année 2017-2018 a été marquée par une baisse des revenus de cotisation, qui sont passés 518 868 \$ à 479 660 \$. Globalement, les revenus de l'Association ont en conséquence connu une baisse importante, soit de 637 721 \$ à 551 833 \$. Pour limiter le déficit, l'Association a effectué des compressions budgétaires, ce qui a ramené les dépenses à 670 639 \$ alors que les prévisions étaient de 767 898 \$. L'année financière s'est terminée avec un déficit de 118 806 \$. En raison de surplus antérieurs, la marge de manœuvre financière demeure cependant importante à 140 790 \$.

Pour l'année 2018-2019, la prévision révisée anticipe des revenus de 585 261\$ et des dépenses de 671 427 \$, ce qui laisserait un déficit de 86 166 \$. Dans ce scénario, la marge de manœuvre financière serait de 54 624 \$ au terme de l'exercice financier.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Mahani Gheraissa, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'année 2018-2019.

8.3 État des résultats 2017-2018 et prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018-2019 du Café La Brunante

En 2016-2017, une année d'opération écourtée en raison de travaux, les ventes de La Brunante n'avaient été que de 82 955 \$, ce qui s'était traduit par un déficit de 25 500 \$. Pour 2017-2018, les prévisions faisaient état de ventes totalisant 140 000 \$ et d'un déficit de 6 080 \$. En réalité, les ventes ont été de 130 132 \$ et le déficit de 11 772 \$, ce qui constitue une nette amélioration comparativement à l'année précédente.

Pour 2018-2019, on prévoit des ventes de 150 000 \$ et le bénéfice d'opération se chiffrerait à 790 \$.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Jolène Ruest, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires révisées de La Brunante pour l'année 2018-2019.

9. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Elizabeth Massicot, appuyée par Mme Martine Anctil, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Le président,

La secrétaire générale,

Denis Sylvain

Andréanne St-Gelais

Procès-verbal adopté le _____

État de la représentativité 2017-2019

Instances universitaires

- Conseil de l'Université – Léa Cousineau
- Comité de planification de l'UdeM – Léa Cousineau
- Commission des études de premier cycle – Denis Sylvain
- Conseil des études de premier cycle – Denis Sylvain
- Sous-commission des études de premier cycle – Muriel Di Batista
- Comité de discipline pour les étudiants – Muriel Di Batista
- Assemblée universitaire – Denis Sylvain; Andréanne St-Gelais
- Comité du fonds d'amélioration à la vie étudiante (UdeM/FAECUM/AGEEFEP) – Denis Sylvain
- Comité STIC (CANO) – Denis Sylvain
- Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle – Denis Sylvain
- Comité institutionnel de l'évaluation de l'enseignement (CIEE) – Andréanne St-Gelais
- Sous commission d'évaluation des programmes—SCEP : Muriel Di Batista
- Comité de révision du règlement pédagogique sur le plagiat – Denis Sylvain
- Groupe de réflexion sur la qualité de l'environnement académique – Fatine Kabbaj
- Table d'échange sur la vie étudiante – Denis Sylvain
- Comité permanent de la politique linguistique – Rosalie Dion
- Comité du développement durable – Fatine Kabbaj
- Comité conciliation études-famille – Fatine Kabbaj
- Comité pour l'intégration des étudiants handicapés – Elisabeth Massicot
- Comité de prévention du harcèlement – Andréanne St-Gelais
- Comité consultatif sur les bibliothèques – Fatine Kabbaj
- Comité de la rentrée – Andréanne St-Gelais
- Groupe de travail sur la santé mentale – Andréanne St-Gelais
- Groupe de travail sur l'utilisation des médias sociaux - Fatine Kabbaj

Instances facultaires

- Conseil de la faculté de l'éducation permanente – Denis Sylvain; Guy Epassy; Poonoosami Mootin
- Comité conjoint FEP-AGEEFEP – Denis Sylvain; Claude Garon; Andréanne St-Gelais
- Comité du fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE/FEP/AGEEFEP) - Denis Sylvain
- Conseil académique d'évaluation des programmes de la FEP – Muriel Di Batista

Services aux étudiants

Comité gestion des SAÉ – Andréanne St-Gelais; Fatine Kabbaj

Comité des finances des SAÉ – Andréanne St-Gelais

Comité d'évaluation SAÉ – Andréanne St-Gelais

Conseil d'administration du CEPsum – Poonoosami Mootin

Comité des finances CEPsum – Poonoosami Mootin

Comité des programmes CEPsum – Poonoosami Mootin

Conseil d'administration de CISM - Guy Epassy

Instances AGEEFEP

Comité d'éthique et de déontologie – Andréanne St-Gelais; Eveda Nosistel; Fatima Zohra Messaoudi

Instances externes

Conseil d'administration de l'ICÉA – Fatine Kabbaj

Conseil d'administration de l'ACDEAULF – Denis Sylvain

Comité exécutif de l'ACDEAULF – Denis Sylvain

Comité national de la campagne Sans oui c'est non – Andréanne St-Gelais

Conseil d'administration de la FAEUQEP – Fatine Kabbaj

Conseil exécutif de la FAEUQEP – Denis Sylvain

Conseil exécutif du MQAF – Fatine Kabbaj

Comité consultatif sur l'aide financière aux études – Denis Sylvain

Table des partenaires universitaires – Denis Sylvain

Table des partenaires du gouvernement – Denis Sylvain

Trajectoire Québec – Muriel Di Batista

Comité consultatif sur l'accréditation des associations étudiantes (loi 32) – Denis Sylvain

Mise à jour octobre 2019

Proposition

Il est proposé de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

Conseils de programme 2017-2019

Représentants étudiants dans les conseils de programme

Communication appliquée

Martine Anctil
Philippe Laviolette
Diana Maria Obregon Gonzalez
Jolène Ruest

Coopération internationale

Isabelle Briottet
Jean Roro Robertson Goachy
Alejandro Rodriguez Aguirre
Jeong Taegy

Gestion des services de santé et des services sociaux

Martyne Petitjean
Marie Lyn St-Vil

Gestion appliquée à la police et à la sécurité

Frédéric St-Arnaud

Journalisme

Lela Savic

Traduction

Émilie Panet-Raymond
Marie-Michèle Coulombe-Boulet
Vincent Partensky
Julie Lefebvre



Agenda des activités

Septembre 2018

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4 Kiosques d'accueil	5 Comité d'évaluation du CoSAÉ Kiosques d'accueil	6 Kiosques d'accueil	7	8
9	10 Assemblée universitaire Kiosques d'accueil	11	12 5 @7 Nouveaux étudiants FEP	13	14	15 Comité exécutif Ageefep
16	17 Rencontre FAECUM et AGEEFEP	18 Comité permanent en matière de violence à caractère sexuel (COVACS)	19 Débat ICEA	20 CoSAÉ	21 ACDEAULF	22
23 Conseil de direction Ageefep	24 Conseil des études de premier cycle	25 COVACS	26	27 Rencontre Ombudsman	28 CCAFE	29
30						



Agenda des activités

Octobre 2018

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2 Rencontre MQAF Modification entente FEP	3 Table échange ministériel	4 Rencontre Doyen CASUM CA FAEUQEP	5 Rencontre suivi entente CEPsum	6
7	8	9	10	11 Comité-conseil santé mentale	12 Comité du budget du CoSAÉ Comité exécutif Ageefep	13
14	15 Lancement sentinelle Déclaration annuelle du recteur Assemblée universitaire	16 Commission des études Rencontre SGPUM	17	18 ACDEAULF	19 ACDEAULF	20 Rencontre comité éthique Ageefep
21 Conseil de direction Ageefep finances	22	23	24 Forum sur l'avenir de l'éducation des adultes	25 Assemblée générale ICEA	26 Assemblée générale SOCN	27
28	29 COVACS	30 Comité de prévention du harcèlement	31			



Agenda des activités

Novembre 2018

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1 CIEE CoSAÉ Groupe de travail (respect, équité, diversité)	2 FAVE + STIC	3
4	5 Assemblée universitaire	6 Suite modification de l'entente concernant la FEP	7 COVACS Consultation plateformes numériques UdeM	8 Colloque santé intégrative	9	10
11	12 Rencontre avec le doyen de la FEP	13 Commission des études Rencontre VRAEE	14 Conseil de la Faculté de l'éducation permanente	15	16 CA ACDEAULF	17 17 ^e Assemblée générale Ageefep
18	19	20	21 Ecampus à Québec	22 Renc FAEUQEP à Québec	23	24
25	26	27 CA FAEUQEP	28	29 40 ^e anniversaire du SCCUM	30	



Agenda des activités

Décembre 2018

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1		1
2	3 Assemblée universitaire	4	5	6 Conseil des études de premier cycle JE ACDEAULF	7 Chantier ACDEAULF	8
9	10	11 Commission des études Remise bourses Quartier Libre	12	13 Rencontre ministère Table de concertation - campagne sensibilisation santé mentale	14	15
16	17	18 COVACS Conférence ACDEAULF	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29



Agenda des activités

Janvier 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
	Kiosques d'accueil	Kiosques d'accueil	Kiosques d'accueil	Kiosques d'accueil		
13	14	15	16	17	18	19
			Comité du budget du CoSAÉ	COVACS	Comité éthique et déontologie	Comité exécutif Ageefep
20	21	22	23	24	25	26
	Assemblée universitaire	JE ACDEAULF	Comité de prévention du harcèlement	CoSAÉ		
27	28	29	30	31		
		Commission des études				



Agenda des activités

Février 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
	Groupe de travail (respect, équité, diversité)	ACDEAULF	Comité-conseil santé mentale JE ACDEAULF	CIEE		Conseil de direction Ageefep
10	11	12	13	14	15	16
		Comité tripartite sur la consommation d'alcool et de drogues		Conseil des études de premier cycle 10 ^e rencontre COVACS	Chantier. ACDEAULF	
17	18	19	20	21	22	23
	Assemblée universitaire	Commission des études Ministère stages CA FAEUQEP				Comité exécutif Ageefep
24	25	26	27	28		
	FAVE + STIC	Atelier-réflexion: tutorat	Rencontre de négociation Molson			



Agenda des activités

Mars 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
	Rencontre— réaménagement de la Brunante			Rencontre FEP- AGEEFEP	CCAFE	
10	11	12	13	14	15	16
		Rencontre FAECUM	FAVE-FEP CCAFE –Sous-comité déréglementation	Groupe de travail (respect, équité, diversité) 11e COVACS	C.A. ACDEAULF	
17	18	19	20	21	22	23
	Assemblée universitaire	Commission des études	ACDEAULF Rencontre FAECUM CONFEP	Comité institutionnel évaluation de l'ensei- gnement (CIEE)	Comité de prévention du harcèlement	
24	25	26	27	28	29	30
Conseil de direction Ageefep			CCAFE –Sous comité déréglementation	Colloque santé intégra- tive		



Agenda des activités

Avril 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1	2	3	4	5	6
	3 ^e me rencontre sur les stages			Soirée de l'engagement étudiant	Colloque traduction	Comité exécutif Ageefep
7	8	9	10	11	12	13
					CA ACDEAULF AG ACDEAULF	
14	15	16	17	18	19	20
	Assemblée universitaire					
21	22	23	24	25	26	27
		Commission des études	Comité exécutif Ageefep	Comité du budget Co- SAÉ Comité de suivi entente FIO		Conseil de direction Ageefep
28	29	30				
		Lancement— Petite histoire de l'Ageefep				



Agenda des activités

Mai 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Colloque soutien à la réussite CONFEP	2 CIEE	3 CCAFE	4
5	6	7 Groupe de travail (respect, équité, diversité)	8	9 Comité consultation-nomination recteur	10 CoSAÉ	11
12	13 Assemblée universitaire	14 Comité consultation-nomination recteur Commission des études	15 Journée de consultation SOCN-Québec	16 Comité consultation-nomination recteur	17	18 CA ACDEAULF
19	20	21 Comité consultation-nomination recteur	22	23 Comité-conseil en santé mentale	24 12 ^e séance COVACS	25
26	27 FAVE-STIC	28	29 ACDEAULF	30	31	



Agenda des activités

Juin 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1 Comité exécutif Ageefep
2	3	4 Commission des études	5 JE ACDEAULF	6 CCAFE	7	8
9	10	11 AG FAEUQEP	12 Rencontre ASEQ	13 Comité exécutif Ageefep	14 Chantier ACDEAULF	15 Conseil de direction Ageefep
16	17 Table échange ministériel	18 Collation des grades	18 GT (respect, inclusion, diversité) Rencontre Ombudsman 13 ^e COVACS	20 CA SOCN	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Suivi des résolutions du congrès biennal de 2017

RÉSOLUTION

- 1 Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par M. Nickenson Aldonzar, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP participe à la Commission parlementaire qui étudiera le projet de la nouvelle Charte de l'Université et qu'elle plaide pour le maintien de la clause prévoyant que « tout projet d'amendement de la Charte, émanant de l'Université de Montréal, se fait d'un commun accord entre le Conseil et l'Assemblée, suivant un calendrier déterminé conjointement ».

Advenant qu'il y ait appel, il appartiendra au conseil de décider si l'appel est retenu ou rejeté, et sa décision sera finale. Dans l'un ou l'autre cas, le secrétaire général informera le membre visé de la décision par lettre ou par courriel.

Tout siège devenant vacant sera comblé selon la procédure prévue à l'article 54 des présents règlements.

RÉSOLUTION

- 2 Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Dounia Lachgar, il est résolu à l'unanimité :

1. De réitérer la proposition adoptée par l'assemblée générale tenue en novembre 2016, à savoir que, dans le cadre de la refonte des Statuts de l'Université de Montréal, l'AGEEFEP revendique de rayer de l'alinéa a) de l'article 29.09A de ses statuts la mention « qui ne concernent que le premier cycle », afin de permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de programmes de DESS répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.
2. De retirer de l'article 29.09e) la mention « propres au premier cycle » qui concerne les normes pédagogiques.

SUIVI DES RÉOLUTIONS

L'AGEEFEP a effectivement participé à la Commission parlementaire et la nouvelle Charte de l'Université de Montréal a été adoptée.

D'un commun accord entre le conseil et l'assemblée

SUIVI DES RÉOLUTIONS

Il s'agit d'un dénouement heureux puisque la FEP pourra créer et offrir des DESS. Il s'agissait d'une revendication historique de l'AGEEFEP.

Les explications se retrouvent à la page 42-43 du présent document.

RÉSOLUTION

- 3 Article 17
Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Dalila Bouadloun, il est résolu à l'unanimité que, dans l'hypothèse où la Cour supérieure accueillerait favorablement notre demande d'injonction permanente et que l'Université de Montréal en appelle de cette décision, l'AGEEFEP continue à faire valoir les droits de ses membres en Cour d'appel.

RÉSOLUTION

- 4 Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par M. Maxime Dufresne, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de participer à la promotion de la campagne « Sans oui, c'est non » en utilisant ses moyens et ses outils de communication, dont son site web et ses séances d'accueil des nouveaux étudiants.

RÉSOLUTION

- 5 Conférence régionale des étudiants montréalais (CREM)
Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Marie-Louise Héroux, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP appuie particulièrement les revendications suivantes de la CRÉM :

1. L'admissibilité des étudiantes et des étudiants à temps partiel au tarif réduit de la Société des transports de Montréal (STM).
2. L'harmonisation des tarifs, des horaires et des heures de fermeture des lignes de la STM, de la Société de transport de Laval, du Réseau de transport de Longueuil et des trains de banlieue.
3. La construction de logements étudiants abordables et l'inclusion de l'itinérance étudiante dans le prochain plan d'action de la Ville de Montréal.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Au cours de l'été, l'avocat de l'Université a interviewé le président de l'AGEEFEP et notre avocate ont fait de même avec la registraire **et la vice rectrice adjointe à la formation continue.**

La cause sera entendue entre le 5 et le 12 mai 2020.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

L'AGEEFEP a fait parvenir dernièrement une demande officielle au doyen de la Faculté.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

L'Association a participé à quelques rencontres du CRÉM et le dossier demeure sur les rails. Compte tenu des intervenants en cause, le dossier est complexe et il faudra sans doute un certain temps pour qu'il débloque.

RÉSOLUTION

6 Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Khadija Mazoz, il est résolu à l'unanimité :

1. Que l'AGEEFEP demande au Comité FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM de reconduire, pour les deux prochaines années, la répartition suivante de l'enveloppe de 100 000 \$ généralement disponible, soit 75 % pour les bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.
2. Qu'en cas de surplus permettant de distribuer plus de 100 000 \$, la somme excédentaire soit affectée en priorité aux bourses.

RÉSOLUTION

7 Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Urcilia Jean, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP donne le mandat à la FAEUQEP de revendiquer une modification de la Loi sur l'aide financière afin de permettre le versement de bourses aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

La répartition a été reconduite et, en raison du surplus accumulé, la somme consacrée aux bourses a été de 100 000 \$, non de 75 000 \$.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

La question est inscrite à l'ordre du jour **du congrès**. C'est un dossier chaud, qui progresse. Le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études a accepté de le mettre à l'ordre du jour de sa prochaine rencontre. Il y a lieu d'être optimiste, car l'idée que les règles actuelles sont inéquitables pour les étudiants à temps partiel fait peu à peu son chemin.

RÉSOLUTION

8 Sur proposition du conseil d'administration, appuyée par Mme Khadija Mazoz, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion aux organismes suivants pour les années 2017-2018 et 2018-2019 :

La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)

Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF)

L'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF)

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

Le Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA)

RÉSOLUTION

9 Sur proposition de M. Xavier Augusto Martinez, appuyée par M. Robert Martin, il est résolu à l'unanimité de détruire les bulletins de vote.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Toutes les adhésions ont été renouvelées.

SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Cela a été fait.

Affaires politiques, académiques et étudiantes

1. Bourse pour les étudiants à temps partiel.

À l'AGEEFEP nous militons pour la valorisation des parcours atypiques d'éducation et la formation tout au long de la vie. C'est pourquoi nous souhaitons que le programme de bourses soit étendu aux étudiantes et aux étudiants à temps partiel qui n'ont pas le statut « *réputé temps plein* » et qui doivent, à l'heure actuelle, se contenter uniquement de prêts¹. Nous pensons que la situation actuelle constitue un frein à l'accessibilité et qu'elle constitue une injustice. Il faut rappeler que chaque étudiante ou étudiant à temps partiel participe au financement de ce programme en versant 10.80\$ par crédit au régime d'aide financière. De plus, le Québec est la seule province au Canada qui n'accorde pas de bourse aux temps partiel malgré l'existence d'un programme fédéral à cet effet².

L'AGEEFEP a émis un communiqué initial³ pour dénoncer la situation. Celui-ci a été signé par de nombreux groupes : l'Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGEHCUQTR), l'Association générale des étudiant(e)s de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGE UQTR), le Mouvement des associations générales étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi (MAGE-UQAC), la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM), l'Association générale étudiante de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) ainsi que l'Association des étudiantes et étudiants de la Faculté des sciences de l'Éducation de l'UQAM (ADEESE-UQAM). Le journal étudiant de l'UdeM Quartier Libre en a d'ailleurs fait un article⁴ suite au communiqué. Certaines publications sur les plateformes de médias sociaux de l'AGEEFEP, de la FAÉCUM et de Quartier Libre ont généré une traction significative.

Grâce au travail de l'attaché politique de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), la question a été posée au Ministre de l'éducation lors d'une étude de crédits à l'Assemblée nationale au printemps 2019. En effet, le porte-parole de Québec solidaire en matière d'Éducation a talonné le ministre Roberge sur cette injustice particulière⁵. Nous avons jugé les réponses du ministre insatisfaisantes et exprimé notre mécontentement dans un second communiqué⁶. Nous croyons sincèrement que l'hypothèse du Ministre sur les taux de diplomation est infondée et que l'élargissement du programme de bourses ne pourrait être que bénéfique pour la population étudiante.

L'AGEEFEP milite pour l'avancement de ce dossier au sein de plusieurs groupes de travail et de comités consultatifs. Récemment nous avons obtenu l'appui des États généraux sur l'enseignement supérieur (EGES), de l'Institut de coopération en éducation des adultes (ICEA) et de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes dans les universités de langue française (ACDEAULF). De plus, le président de la FAEUQEP siège au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études du gouvernement du Québec (CCAFE) et a soulevé cette question à maintes reprises.

Tel que le prévoit les alinéas 1^o, 2^o, 3^o et 4^o de l'article 89 de sa loi constitutive¹, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études peut saisir le ministre de toute question relative aux compétences du Comité, effectuer les études et les recherches à cette fin, recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes, et requérir que le ministre lui transmette les renseignements disponibles. Ce faisant, nous, organisations œuvrant dans le

1 Une étudiante ou un étudiant inscrit à un minimum de 6 crédits et un maximum de 11

2 Considérant l'existence de l'AFE, la gestion des enveloppes budgétaires est à la discrétion du gouvernement provincial

3 <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/pour-un-soutien-financier-equitable-aux-etudiants-a-temps-partiel-867380463.html>

4 <http://quartierlibre.ca/des-associations-denoncent-liniquite-pour-les-etudiants-a-temps-partiel/>

5 <https://youtu.be/l7NAU4u2kQk>

6 <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/bourses-pour-etudiants-a-temps-partiel-les-hypotheses-injustifiees-du-ministre-roberge-885793399.html>

milieu de l'éducation des adultes, désirons par la présente demander au Comité qu'il produise, dans la prochaine année, un avis concernant l'équité dans l'offre de services du régime d'aide financière aux études basé sur le régime d'études des étudiant(e)s.

« Ce comité, tel que prévu par les alinéas 1, 2 et 3 de l'article 89 de sa loi constitutive, peut saisir le ministre de toute question relative à ses compétences, à produire des études et les recherches à cette fin, et à recevoir les observations et les suggestions d'individus ou de groupes. Finalement, nous avons aussi déposé un mémoire à l'automne 2018 illustrant cette injustice. »⁷

Nous avons recueilli des témoignages au fil des derniers mois et nous allons utiliser ceux-ci dans nos initiatives. Nous continuerons à militer sur toutes les plateformes pour informer un maximum de gens ainsi que rallier un plus grand nombre d'organisations à cette lutte pour l'équité financière parmi les étudiantes et les étudiants.

Proposition 1

« Que l'AGEEFEP, avec la FAEUQEP, prenne tous les moyens à sa disposition, y compris des pressions médiatiques, pour combattre ces iniquités du régime de l'aide financière aux études du Gouvernement du Québec envers les étudiants à temps partiel. »

2. Changement à la pension alimentaire

Le calcul de l'aide financière aux études (AFE), soit le montant de prêts et de bourses versées par le gouvernement à certains étudiants et étudiantes, prend en considération les pensions alimentaires pour enfants qui sont versées aux parents. Cela constitue une anomalie puisque ces pensions sont considérées comme faisant partie du revenu des parents alors qu'elles sont versées pour répondre directement aux besoins de l'enfant. D'ailleurs, ce type de pension est exclu du revenu imposable des parents qui les reçoivent depuis de nombreuses années. Ainsi, la situation actuelle fait en sorte que l'on pénalise l'étudiant ou l'étudiante qui a un enfant à charge en diminuant le montant de prêts et bourses qui lui est accordé sous prétexte qu'il ou elle reçoit des pensions alimentaires pour enfants.

De nombreux groupes citoyens ont dénoncé cette situation au cours des dernières années. Plusieurs recommandations en ce sens ont également été formulées par le Protecteur du citoyen. Afin de régler partiellement cette problématique, le gouvernement a, par le passé, augmenté l'aide accordé aux chefs de famille monoparentale. Toutefois, les pensions alimentaires pour enfants ont continué d'être pris en compte dans le calcul de l'AFE. Récemment, le MEES s'est à nouveau penché sur cette question et a demandé au CCAFÉ de produire un avis sur le sujet. Sans surprise, le comité s'est prononcé en faveur de « l'exemption totale de la pension alimentaire versée (...) aux enfants dans le calcul de l'aide financière aux études ». La balle est donc dans le camp du ministre, qui peut choisir d'appliquer ou non les recommandations du CCAFÉ. Nous veillerons toutefois, à l'aide de la FAEUQEP à ce que les recommandations formulées par le CCAFÉ soient mises en application par le gouvernement.

Proposition 2

« Que l'AGEEFEP réitère sa position à l'effet de soustraire la pension alimentaire pour enfant dans le calcul des revenus de l'aide financière aux études du Gouvernement du Québec. »

⁷ http://faeuqep.qc.ca/pdf/Rapport_AFE_temps%20partiel_Final.pdf

3. Rémunération et déroulement des stages

Il est important de rappeler que les étudiants et les étudiantes et nos étudiantes de la FEP sont assez peu nombreux à suivre des stages lors de leur formation. Nos étudiants occupent très souvent un emploi (80%) et étudient majoritairement à temps partiel (70%). De plus, notre population étudiante a souvent des enfants à charge. Il est important de noter que les stages ne sont jamais obligatoires dans tous les programmes de certificats au Québec. Nous croyons toutefois qu'un stage peut être une expérience fortement enrichissante sur le plan académique et professionnel.

Nous nous réjouissons donc de l'annonce faite ce printemps par le gouvernement provincial qui vise à rémunérer certains stages universitaires obligatoires⁸, notamment dans les programmes de santé et d'éducation. Dans le meilleur des mondes, tous les stages seraient accompagnés de bourses mais nous avons décidé, en tant que vos représentants, de ne pas se camper dans une position fortement militante sur le sujet. Cette première annonce représente un pas dans la bonne direction et nous allons suivre le dossier attentivement.

Toutefois, nous sommes préoccupés par la qualité des stages. Nous demandons que les établissements d'enseignements émettent des objectifs académiques précis et qu'ils effectuent un suivi rigoureux des milieux des stages. En contrepartie, ces milieux doivent émettre un descriptif de tâches précis et garantir de bonnes conditions de réalisation de stage (assurances, outils de travail, etc.). Finalement, le stagiaire doit pouvoir lui-même évaluer son expérience de stage et cette évaluation doit être prise en compte. Avec la FAEUQEP, nous avons fait parvenir une réflexion au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Les fonctionnaires du ministère et les fédérations nationales étudiantes sommes présentement en réflexion concernant le contenu et la forme d'un futur contrat tripartite à être signé entre l'étudiant, le milieu de stage et l'établissement d'enseignement.

Les stages sont une excellente ressource académique et nous allons continuer à travailler pour que nos étudiantes et étudiants aient un grand choix de stages pertinents se tenant dans des milieux valorisants.

Considérant qu'une étudiante ou un étudiant au certificat qui n'est pas rémunéré pourrait potentiellement effectuer des tâches similaires à une personne provenant d'un programme où certains stages obligatoires sont rémunérés

Proposition 3

« Que l'AGEEFEP et la FAEUQEP combattent les inégalités entre stagiaires provenant de différents programmes ou d'institutions, particulièrement pour les étudiants au certificat. »

4. Reconnaissance des acquis

La reconnaissance des acquis se décline de deux façons : l'expérience de travail et la formation académique. Nous savons qu'il s'agit d'un enjeu très important pour nos étudiants et nos étudiantes considérant que l'âge moyen de nos étudiantes et étudiants est de 34 ans. La FEP fait figure de leader dans ce domaine en ayant depuis 4 ans un bureau de reconnaissance des acquis expérientiels. Nombreuses sont les facultés de l'Université qui s'affairent présentement à calquer son modèle.

Toutefois, bien que la reconnaissance des acquis académiques entre plusieurs facultés de

⁸ Baccalauréats en enseignement, pratique sage-femme, science infirmières et travail/service social ainsi que maîtrises en enseignement, orthopédagogie, orthophonie, psychoéducation et travail/service social.

l'Université de Montréal semble fonctionner, l'AGEEFEP souhaite que cette reconnaissance s'étende à l'ensemble des universités de la province. Notre population étudiante a souvent acquis des crédits universitaires ailleurs et la reconnaissance de ceux-ci faciliterait leur parcours académique, qui est parfois déjà plus ardu que celui de la moyenne des étudiantes et des étudiants considérant qu'ils occupent souvent un emploi et ont parfois des responsabilités familiales.

Que ce soit en participant à des comités consultatifs, des forums et des États généraux ou en siégeant aux diverses instances de l'Université de Montréal, les représentants et les représentantes de l'AGEEFEP s'assurent de toujours essayer de faire avancer ce dossier très important pour nos membres.

Notre fédération sensibilise le ministère sur cet enjeu. Toutefois, l'autonomie conférée aux universités par le biais de traités internationaux signés par le Québec, vient compliquer la problématique. Chaque université est totalement libre de reconnaître les crédits, sans autorisation préalable, obtenus dans d'autres établissements. Il est un peu difficile de discuter de reconnaissance des diplômes étrangers lorsqu'il est impossible de faire reconnaître ceux obtenus dans d'autres universités québécoises. Il y a encore beaucoup de chemin à faire sur cette problématique.

Proposition 4

« Que l'AGEEFEP et la FAEUQEP exigent que les universités de la province justifient leur refus d'accorder une équivalence de crédits en présence de cours au contenu fortement similaires. »

5. eCAMPUS Québec

Plusieurs étudiantes et étudiants de la FEP suivent des cours exclusivement à distance et cette tendance semble s'accélérer. Annoncée en 2017, la plateforme eCAMPUS Québec effectuera une mutualisation de l'offre de formations à distance, toutes universités confondues. Le tout s'inscrit dans le plan d'action numérique en éducation supérieure du gouvernement du Québec. L'AGEEFEP, par le biais de la FAEUQEP, a participé à des rencontres entre regroupements étudiants et le gouvernement dans le but de garantir la qualité et l'accessibilité des études à distance. Petit détail supplémentaire, la plateforme eCAMPUS Québec envisage de créer un portfolio électronique pour la reconnaissance des acquis. Il s'agit d'un volet bien développé à la FEP qui reste une des causes importantes pour l'AGEEFEP.

Comme mentionné lors du point précédent concernant la reconnaissance des acquis.

Proposition 5

« Que les cours suivis sur cette plateforme numérique soient reconnus dans le cursus académique de l'étudiante ou de l'étudiant.

Que eCampus Québec se dote d'une table d'équivalence pour les cours universitaires. »

6. Études supérieures à la FEP

Du point de vue de l'AGEEFEP, l'adoption d'une nouvelle Charte et surtout, de nouveaux Statuts de l'Université de Montréal, a constitué l'événement le plus marquant de la dernière année.

Et pour cause, l'alinéa a) de l'article 29.06 des Statuts, qui limitait la Faculté de l'éducation permanente aux programmes de premier cycle, a été amendé et il se lit dorénavant comme suit: « *nonobstant ce qui précède, la FEP peut être appelée à participer aux développements et à l'offre de programmes de deuxième cycle à la demande et en partenariat avec des facultés disciplinaires* ».

Pour l'Association, il s'agit d'une très grande victoire, car l'offre d'études supérieures à la FEP constituait une de ses trois revendications historiques, les deux autres étant la création d'un service de reconnaissance des acquis expérientiels et de baccalauréats avec appellation.

Au départ l'article 29.06 se lisait comme suit : « *Le conseil de la Faculté de l'éducation permanente adopte les programmes de la faculté, qui concernent le premier cycle, et les transmet pour approbation à la commission des études* ». Il était loin d'être assuré qu'il serait modifié dans le sens souhaité, car il existait une forte réticence à permettre à la FEP d'offrir des études supérieures, la crainte portant principalement sur les programmes de maîtrise et de doctorat. De plus, le Groupe de travail constitué par le Conseil de l'Université ne comptait qu'un seul étudiant, qui représentait la FAECUM. Une intervention du recteur a permis d'ajouter notre président au Groupe de travail. Il s'agit là d'un point majeur, car, à l'origine, il n'était nullement question de discuter de l'article 29.06. C'est M. Sylvain qui a persuadé le Groupe de travail de faire la recommandation suivante au Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle (CEPTI), un comité de l'Assemblée universitaire dont faisait également partie notre président : « *Le conseil de la Faculté de l'éducation permanente adopte les programmes de la Faculté, qui concernent le premier et le deuxième cycle, à l'exception des programmes de grade pour le deuxième cycle, et les transmet pour approbation à la Commission des études.* » Bien que cette formulation ait été retenue par le CEPTI, elle a créé un malaise chez les doyens et les vice-recteurs, pas tant en raison du principe que de la formulation, qui ne comportait aucune référence à la collaboration interfacultaire.

Tant au Groupe de travail qu'au CEPTI, l'AGEEFEP ne manquait pas d'arguments, notamment une pétition en faveur de l'offre de DESS à la FEP, que 3 543 membres ont signée. L'Association a aussi rappelé que le Rapport du comité ad hoc sur la formation continue à l'UdeM a recommandé en 2010 d'ouvrir la FEP aux études supérieures. L'année suivante, les doyens ont écrit une lettre où ils faisaient part de leur accord avec cette recommandation. On a appris ultérieurement que le vice-recteur de l'époque avait mis le couvercle sur la marmite et le projet était resté là.

Le doyen de la FEP, M. Christian Blanchette, a également fait un plaidoyer convaincant en rappelant notamment que la FEP est la seule faculté à concevoir des programmes multi facultaires et multidisciplinaires, et qu'il ne s'agit nullement d'une concurrence pour les autres facultés. C'est aussi le doyen qui a proposé à l'Assemblée universitaire un amendement à la proposition afin de limiter la demande aux DESS, un amendement judicieux, de nature à éliminer bien des craintes. Chose impensable il y a un an à peine, même la Faculté des arts et des sciences (FAS), qui est dirigée par un nouveau doyen, a appuyé cette proposition.

C'est finalement la proposition suivante qui a été soumise à l'Assemblée universitaire « *Le conseil de la Faculté de l'éducation permanente : a) adopte les programmes de la faculté, qui concernent le premier cycle, et les transmet pour approbation à la commission des études; nonobstant ce qui précède, la FEP peut être appelée à participer aux développements et à l'offre de programmes de deuxième cycle à la demande et en partenariat avec des facultés disciplinaires* ». Elle a été adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, l'absence de professeurs à la Faculté a toujours été perçue comme un obstacle majeur à l'engagement de la FEP dans les études supérieures. Or, c'est un problème qui peut être résolu en créant des postes de professeurs invités, comme ce fut le cas pour le DESS en journalisme, qui a été conçu à la FEP puis transféré à la Faculté des arts et des sciences. Celle-ci a créé un poste de professeur invité et l'a accordé à un chargé de cours qui agissait à titre d'enseignant au certificat en journalisme.

De plus, dans de nombreux DESS offerts à l'Université, ce sont souvent des professeurs qui donnent des cours, mais avec le statut de chargé de cours. Cette pratique est d'ailleurs bien connue au Certificat en droit de la FEP.

Ce sont donc plusieurs éléments, beaucoup de pourparlers et un intense lobbying qui ont permis de vaincre les résistances à la présence de la FEP aux études supérieures.

Proposition 6

« *Que l'AGEEFEP exerce un suivi auprès de la Faculté pour la création de programmes de DESS à court terme* ».

7. Sentinelles / Support psychologique

L'AGEEFEP fait partie du réseau de sentinelles implanté au printemps 2019 par les Services aux étudiants de l'Université de Montréal. En effet, notre responsable des services aux membres et adjointe administrative est formée dans le but d'établir un contact avec l'étudiante ou l'étudiant en difficulté psychologique, cerner ses besoins et l'orienter vers une ressource précise. L'objectif de ce programme est de prévenir la détresse dans la population étudiante, créer un filet de sécurité pour celle-ci ainsi que mobiliser le personnel de l'Université à jouer un rôle actif en faveur d'un campus bienveillant envers les étudiantes et les étudiants.

Dans le même ordre d'idées, des négociations entre l'AGEEFEP, la FAECUM, l'UDEM et l'ASEQ ont conduit à une entente pour introduire un système de santé complémentaire.

Nos étudiantes et étudiants ont maintenant accès à une ligne téléphonique pour obtenir du support psychologique 24 heures par jours, 7 jours par semaine en vertu d'une entente avec l'ASEQ dans le cadre des assurances collectives pour la population étudiante. Ce service peut, au besoin, vous référer à un ou une psychologue dans les 7 jours suivant votre appel. L'étudiante ou l'étudiant aura droit à sept consultations d'une heure gratuitement.

8. CEPSUM

L'an dernier, après de dures négociations, l'AGEEFEP s'est entendu avec le FAÉCUM, le CEPSUM et l'Université de Montréal pour que les étudiantes et les étudiants de la FEP, peu importe le nombre de crédits, aient les mêmes accès et avantages financiers que le reste de la population étudiante à temps plein de l'Université de Montréal. Vous avez maintenant accès aux installations du CEPSUM gratuitement⁹ ainsi qu'aux tarifs préférentiels pour étudiantes et étudiants concernant la salle d'entraînement et les cours de groupe.

De plus, nous avons tissé des liens avec l'équipe du CEPSUM et celle-ci sera partenaire dans le cadre de l'organisation de conférences portant sur la santé intégrative à l'automne.

⁹ Sauf la salle d'entraînement

9. Accompagnateurs et persévérance

Au cours des premières semaines d'une session, il y a maintenant une équipe d'étudiants et d'étudiantes accompagnateurs qui vous accueille sur nos principaux campus et en ligne sur StudiUM pour répondre à vos questions et vous aider à bien démarrer vos études. Petit rappel que la FEP offre aussi un service de conseil à la persévérance scolaire adapté à la réalité des étudiants de notre faculté. Les études exigent un important investissement de temps et il est difficile de jongler avec des contraintes personnelles, familiales et professionnelles. Le service est disponible au perseverance@fep.umontreal.ca.

10. Fonds d'amélioration de la vie étudiante

Les cotisations des membres de l'AGEEFEP envers le Fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE) sont utilisées de multiples manières.

AGEEFEP – FEP - UdeM

La majorité des cotisations (75%) vont directement à la population étudiante de la FEP. 75 000\$ sont attribués en bourses pour la population étudiante de la FEP en situation de précarité (les dossiers sont étudiés par le service socioéconomique de l'Université de Montréal), 15 000\$ sont attribués pour des stages ou activités liés au domaine d'étude et 10 000\$ sont attribués à des projets étudiants ayant lieu sur le campus. La partie restante des cotisations (25%) est dirigée vers des projets visant l'ensemble de la population universitaire.

Il est important de rappeler que ces cotisations ne sont pas obligatoires mais qu'elles sont essentielles pour soutenir la population étudiante en situation de précarité et qu'elles contribuent significativement à l'effervescence étudiantes sur le campus ainsi qu'à la qualité des infrastructures.

Depuis les deux dernières années, les sommes recueillies ont dépassé les 100 000\$. Tous les montants supplémentaires ont été attribués en bourses. Celles-ci sont passés de 75 000\$ à 100 000\$.

Proposition 7

« Que l'AGEEFEP reconduise, pour les deux prochaines années, la répartition suivante de l'enveloppe de 100 000 \$ généralement disponible, soit 75 % pour les bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante. En cas de surplus permettant de distribuer plus de 100 000 \$, que la somme excédentaire soit affectée en priorité aux bourses.

AGEEFEP – FAECUM - UdeM

La partie restante (25%) est utilisée pour des projets pouvant concerner l'ensemble de la population universitaire. Au cours de la dernière année, nous avons déposé un projet de réaménagement de l'entrée de La Brunante au comité du Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE). Le projet visait à rendre l'entrée du café-bar La Brunante plus accueillante afin de faire connaître l'endroit, de lui offrir une facture de stature universitaire et d'inciter l'ensemble des membres de la communauté universitaire à profiter de ce service de restauration abordable sur le campus. Une somme de 85 000 \$ a été attribuée au projet. La quasi totalité de cette somme correspond à la soumission obtenue de la Direction des immeubles, qui détient le monopole pour tous les travaux effectués sur le campus.

Les travaux, initialement prévus au cours de l'été 2019, ont dû être reportés puisque les soumissions obtenues par la Direction des immeubles auprès de partenaires externes pour la réalisation des travaux étaient de loin supérieures au montant prévu dans le budget du projet. Selon la Direction des immeubles, la situation est imputable à la conjoncture actuelle dans le secteur de la construction, de même qu'aux vacances de la construction. Un nouvel appel de soumissions sera réalisé au cours de l'automne et, si les offres reçues correspondent au budget de projet, les travaux pourront suivre leurs cours par la suite. »

11. Affiliations

Considérant que l'AGEEFEP participe et joue un rôle important au sein des instances suivantes.

Proposition 8

« Que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion aux organismes suivants pour les années 2019-2020 et 2020-2021 :

La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP)

Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF),

L'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF),

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

Le Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA). »

12. Ressources humaines de l'AGEEFEP

L'année 2018-2019 a vu le responsable du secrétariat, Normand Bélisle, et le responsable de la recherche et rédaction ainsi que du service des plaintes, Claude Garon, partir à la retraite à quelques mois d'intervalle, après de nombreuses années de loyaux services. L'organisation doit une fière chandelle à ces deux employés exceptionnels et nous souhaitons souligner leur apport indéniable au fil des ans. Suite à ces deux départs, nous avons procédé à une refonte des tâches et responsabilités pour ces deux postes. Après avoir tenu un processus rigoureux de sélection de personnel, nous avons procédé à l'embauche de deux nouvelles personnes : une responsable des services aux membres¹⁰ et adjointe administrative, Rose Carine Henriquez, ainsi qu'un responsable des communications, François Jaworski. En poste depuis près de 9 mois, ces deux employés ont démontré leur professionnalisme et leur compétence. Nous sommes très fiers de leur arrivée dans l'équipe.

13. Communications

Le chargé de communication nouvellement en poste avait comme objectif initial de prendre le pouls des communications de l'AGEEFEP et de décider d'une stratégie pour les optimiser. Le temps est une ressource précieuse pour nos membres et nous souhaitons leur offrir du bon contenu efficacement.

13.1 Changements aux outils de communication de l'AGEEFEP

Suite à un sondage effectué auprès des étudiantes et des étudiants concernant tous nos outils de communication, nous avons décidé de mettre l'emphase sur notre page Facebook et sur une

¹⁰ Inclut le service des plaintes

infolettre simplifiée. L'objectif avoué est très simple, il s'agit de communiquer de manière plus concise et de fournir des informations qui touchent plus directement notre population étudiante.

La première étape fut de simplifier l'infolettre et le Site Web. L'infolettre contient maintenant de 2 à 3 sujets maximum et ceux-ci touchent toujours directement l'ensemble de notre population étudiante, que ce soit un événement, une nouvelle ou encore des informations concernant le déroulement ou le financement des études. Le Site Web quant à lui contient encore toutes les informations antérieures mais celles-ci sont structurées de manière beaucoup plus limpide et directe. Notez aussi que nous avons agencé le visuel dans le but de créer une signature, sobre, mais reconnaissable pour l'ensemble des communications de l'AGEEFEP.

Le nombre de publications sur la page Facebook a grandement augmenté. De plus, les réponses aux messages privés sont plus rapides. Nous identifions aussi les autres organisations concernées lors de publications pour augmenter la portée de celles-ci.

13.2 Agenda « L'indispensable »

Un autre grand chantier au niveau des communications est la refonte du mode de distribution de l'agenda. Les taux d'utilisation obtenus via le sondage ne justifient pas l'impression de 8,000 copies et l'envoi postal généralisé de celles-ci. Avec moins d'agendas distribués sur demande, en kiosques d'accueil et en permanence à plusieurs endroits sur le campus, nous allons dégager des économies substantielles tout en réduisant fortement notre empreinte environnementale. Étant donné qu'il s'agit de la première année, le déroulement de cette distribution sera soigneusement analysé pour corriger les éventuels pépins en vue de la distribution 2020.

13.3 Veille médiatique

De plus, il est important de maintenir une veille médiatique de ce qui pourrait intéresser nos membres. Nous effectuons maintenant un suivi rigoureux des publications faites par des groupes susceptibles d'être intéressantes (services aux étudiants, parents-étudiants, FEP, diplômés, etc.) ainsi que des nouvelles ou des recherches récentes concernant l'éducation permanente et la formation des adultes. Finalement, il est fondamental de rappeler tout ce que l'AGEEFEP peut faire pour ses membres, du service des plaintes en passant par l'aide financière.

Le but n'est pas d'atteindre un % de membres plus élevés par nos communications, il ne s'agit pas d'une course aux chiffres. L'objectif est d'augmenter la qualité et la pertinence de nos communications dans le but de faciliter, dans la mesure du possible, le parcours académique de nos étudiantes et étudiants.

14. Enseignement à distance à la FEP

Nous avons participé à une journée d'étude intitulée : « *4e révolution industrielle et compétences du futur : quelles implications pour la formation continue universitaire* ». Celle-ci avait pour objectif de dresser un portrait des changements à venir dans les méthodes d'apprentissage et d'enseignement. Le développement de l'intelligence artificielle modifiera, peu à peu, notre rapport avec des technologies de plus en plus rapides et complexes.

Plusieurs questions émanent de ces réflexions. Les salles de cour virtuelles existant déjà, pourra-t-on un remplacer un enseignant par un avatar? La formation à distance devrait-elle être synchrone ou asynchrone? Sera-t-elle complètement à distance ou hybride?

Lors d'un précédent congrès, les membres de l'AGEEFEP ont statué qu'une formation à distance est tout aussi formatrice pour les étudiantes et étudiants qu'une formation conventionnelle.

L'Université de Montréal prend présentement un virage important en bonifiant significativement son offre de cours en ligne dans toutes les facultés. La FEP occupe déjà un espace important en enseignement à distance. En 2014, l'AGEEFEP a sondé ses membres à ce sujet. Malgré un taux de satisfaction assez élevé, les étudiants ont mentionné que les délais pour obtenir une réponse à leurs questions étaient trop longs et que l'encadrement était parfois déficient. Depuis, le développement de Synchron a amélioré les ressources à la disposition des étudiants et chargés de cours.

Proposition 9

« Que l'AGEEFEP documente, par le biais d'un sondage et d'une webconférence, la qualité de la formation à distance offerte à la FEP. Les informations ainsi récoltées permettront de travailler à ce que les cours offerts en ligne ou en format hybride soient d'une qualité irréprochable ».

15. Modification de l'article 17 du Règlement des études du premier cycle

Un recours juridique

À l'instigation de la direction de l'Université, en particulier du Registrariat et du Secrétariat général, la Commission des études (COMET) a adopté en décembre 2014 une nouvelle version de l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, qui porte sur les conditions d'obtention des baccalauréats par cumul de programmes. Ces nouvelles dispositions sont entrées en force à peine trois semaines plus tard, le 1^{er} janvier 2015. À cette date, ni les étudiantes et étudiants ni même le personnel de la Faculté n'en avaient alors été informés.

Ces nouvelles dispositions sont plus contraignantes sur les trois points suivants :

- Sur les 90 crédits requis pour obtenir un baccalauréat par cumul, 30 doivent être obtenus à l'UdeM. De plus, et c'est là une nouveauté, un minimum de 15 autres crédits doivent provenir de l'UdeM, de Polytechnique Montréal ou de HEC Montréal. Obtenir 15 autres crédits qui n'ont pas nécessairement de lien avec les 90 crédits déjà cumulés constitue une dépense importante, sans parler de l'investissement en temps. L'État y perd lui aussi puisqu'il versera à l'Université la subvention pour ces cinq cours.
- Il ne doit pas s'écouler plus de 10 ans entre l'obtention du premier et du dernier diplôme de mineure, de majeure ou de certificat. Cette limite de temps n'existait pas antérieurement.
- Une fois qu'elle correspond aux règles pour obtenir un baccalauréat, une personne dispose d'une période maximale de deux ans pour demander l'émission de son diplôme. Cette limite de temps n'existait pas antérieurement. Dans le réseau universitaire, l'UdeM est à notre connaissance le seul établissement à avoir édicté une telle règle. Pour éviter que d'autres personnes se trouvent dans la même situation, la FEP envoie maintenant un avis à tous ceux et celles qui ont réuni les conditions pour obtenir leur baccalauréat.
- Tant l'AGEEFEP que la FEP et l'ombudsman de l'Université reconnaissent le droit de l'Université de modifier le Règlement des études, mais personne ne comprend la précipitation avec laquelle l'Université a modifié l'article 17 puisqu'un comité de la Commission des études, qui n'a pas

été consulté sur cette question particulière, avait entrepris à ce moment de réviser l'ensemble du Règlement des études de premier cycle. Quelle était l'urgence ? Aucune explication n'a été fournie à ce sujet.

- Alors qu'elles sont directement touchées par ces nouvelles mesures, ni notre Faculté ni l'AGEEFEP n'ont été consultées au préalable.
- Les conséquences sont dramatiques pour plusieurs dizaines d'étudiantes et d'étudiants qui s'attendaient en toute bonne foi d'obtenir leur baccalauréat, mais qui en sont privés, avec toutes les conséquences négatives que cela comporte, entre autres, sur leur cheminement de carrière. C'est notamment le cas d'infirmières en exercice qui, faute de baccalauréat, n'ont pas accès à des postes requérant un tel diplôme, une perte de revenu de plusieurs milliers de dollars par année. Dans tous les cas règne un sentiment de frustration après avoir consacré en vain tant de temps, d'efforts et d'argent à leurs études.

Cela dit, les vives protestations ont tout de même incité la COMET à créer un comité qui a revu les dossiers des baccalauréats refusés. Après presque un an de délibérations, le Comité a indiqué avoir étudié 56 dossiers; au terme de l'exercice, 29 personnes ont obtenu leur baccalauréat et le refus a été maintenu dans 27 dossiers. Les personnes qui ont finalement obtenu leur baccalauréat ont bénéficié de l'un ou l'autre des quatre dispositions suivantes :

- Initialement, il fallait avoir cumulé 60 crédits à la fin du trimestre d'automne 14; ce nombre a été ramené à 57 crédits.
- Initialement, il fallait être inscrit à un cours au trimestre d'automne 2014; on a finalement inclus le trimestre d'hiver 2015.
- Initialement, les mesures transitoires prenaient fin à l'automne 2016; la date limite a été reportée à l'hiver 2017.
- Toutes les personnes qui avaient une confirmation écrite confirmant leur admissibilité au baccalauréat selon les anciennes règles ont obtenu leur diplôme.

Mme Béliveau a par ailleurs remis à M. Sylvain un document qui ressemble en tous points à un diplôme, sauf que le mot « attestation » remplace le mot « *baccalauréat* ». À compter de maintenant, ce document sera offert à toutes les personnes qui ont obtenu 90 crédits par cumul de programmes, mais qui ne sont pas admissibles au baccalauréat. La question est la suivante : quelle est la valeur de cette attestation dans le marché du travail ou pour l'admission aux études supérieures ? Il faudra voir, mais en aucun cas cette attestation n'équivaut à un diplôme. L'avocate de l'Association, elle, s'est gaussée de cette initiative.

L'AGEEFEP a aussi écrit une lettre à la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David, pour l'informer du problème. Dans les jours suivants, une attachée politique de la ministre a communiqué avec le président de l'Association. Cette personne a fait preuve d'empathie pour les étudiantes et étudiants concernés; sans surprise, elle a toutefois indiqué que la ministre ne pouvait intervenir en raison de l'autonomie des universités.

Tout comme elle l'avait fait l'année précédente, l'ombudsman de l'UdeM est revenue sur cette question dans son rapport 2015-2016, où elle écrit ceci :

« Le problème réside selon nous d'abord dans l'application des nouvelles règles d'octroi, en l'absence complète de préavis aux étudiants en cours de cheminement et aux diplômés. Alors que les anciennes règles étaient beaucoup moins contraignantes, ne prévoyant par exemple aucun délai pour faire une demande de grade par cumul après l'obtention des 90 crédits requis, et n'imposait pas de limite de temps entre l'obtention du premier et du dernier diplôme, il aurait été juste, raisonnable et respectueux, à nos yeux, d'aviser tous les candidats potentiels à ce diplôme, par tout moyen de communication nécessaire, de la possibilité de s'en prévaloir de manière exceptionnelle, dans un délai précis avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles. »

Dans le même esprit, elle ajoute : « D'autre part, plusieurs membres des personnels ont appris tardivement les nouvelles règles adoptées en décembre 2014. Ce faisant, des informations erronées ont été transmises en toute bonne foi à des étudiants, les amenant à penser à tort qu'ils étaient admissibles au diplôme, alors qu'ils ne l'étaient plus en vertu des nouvelles règles. Certains d'entre eux ont pris des mesures exceptionnelles pour compléter les 90 crédits requis, pour se voir refuser, en bout de la ligne, l'accès au baccalauréat malgré les représentations qui leur avaient été faites. »

L'ombudsman formule trois recommandations, que l'AGEEFEP endosse sans réserve :

- « Que la clause transitoire prévue à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle soit revue afin de permettre à tout diplômé ayant cumulé les 90 crédits requis pour l'obtention d'un baccalauréat par cumul, et à tout étudiant étant en mesure de compléter les exigences nécessaires pour ce diplôme dans un délai raisonnable, à être déterminé, d'en faire la demande et de l'obtenir si les résultats académiques le permettent. »
- « Que la clause transitoire prévue à l'article 17 du Règlement des études de premier cycle soit revue afin de proroger de manière raisonnable les délais prévus pour faire une demande de baccalauréat par cumul en vertu des anciennes règles, ainsi que les délais de l'entrée en vigueur définitive de l'article modifié ». À cet égard, l'AGEEFEP a proposé que la clause transitoire soit prolongée jusqu'en janvier 2018, ce qui aurait évité tous les problèmes. L'Université a cependant rejeté cette demande.
- « Qu'une campagne d'information massive soit menée à l'intention des candidats potentiels au baccalauréat par cumul, qu'ils soient étudiants ou diplômés, par tout moyen de communication nécessaire, les informant des nouvelles règles d'octroi du diplôme prévues à l'article 17, des règles transitoires applicables et des délais pour s'en prévaloir. »

Les recommandations de l'ombudsman n'ont pas été appliquées. Notre avocate a présenté en Cour supérieure une « demande introductive d'instance et demande d'injonction permanente » comportant les principaux éléments suivants :

- Ordonner à la registraire d'émettre, au nom de l'UdeM, les baccalauréats aux demandeurs.
- Condamner l'UdeM à verser aux demandeurs des sommes variant selon le cas de 1 000 \$ à 7 000 \$, avec intérêts, à titre de dommages moraux pour le stress, troubles et inconvénients qu'ils ont subis, pour abus de droit contractuel, de dommages matériels liés à l'obligation de suivre cinq autres cours pour obtenir leur baccalauréat et de salaire perdu.

Plus de 19 étudiantes et étudiants sont inclus dans la procédure. Elle sera coûteuse, longue et à l'issue incertaine, mais l'AGEEFEP ne pouvait rester les bras croisés devant la pire injustice à

laquelle ses membres font face depuis sa fondation. C'est d'ailleurs pour faire face à ce genre de situation que l'Association a créé son Fonds de défense juridique il y a plus de 20 ans. C'est à même ce fonds que seront payés tous les frais encourus dans cette cause.

Au cour de l'été, la défenderesse a interviewé le président de l'AGEEFEP et notre avocate a fait de même avec la registraire de l'UdeM. La date d'audition de la cause en cour supérieure est fixé entre le 5 et 12 mai prochain.

L'Université de Montréal a la réputation de ne pas faire de quartier dans les procédures judiciaires et d'utiliser tous les recours possibles. Advenant que la Cour supérieure nous donne raison, il faut donc prévoir que l'Université portera la cause en appel et qu'il serait illogique de nous récuser. Qu'advient-il si elle rejette notre demande ? Porterons-nous la décision en appel ? Il appartiendra au Conseil de direction d'évaluer les motifs du refus et d'agir en conséquence.

Proposition 10

Considérant que, le 14 décembre 2014, la Commission des études (COMET) a modifié sans préavis l'article 17 du Règlement des études de premier cycle, qui porte sur les règles d'octroi des baccalauréats par cumul de programmes;

considérant que la COMET a procédé à cette modification sans même en informer le Comité de la COMET qui planchait à ce moment sur une réforme de l'ensemble du Règlement des études de premier cycle;

considérant que la COMET n'a fourni aucune justification sur l'urgence de modifier l'article 17;

considérant que la population étudiante et le personnel de la Faculté n'ont nullement été informés des nouvelles règles dans un délai raisonnable;

considérant que la COMET n'a tenu aucun compte des nombreuses représentations de l'AGEEFEP, de la FEP et de l'ombudsman à ce sujet;

considérant que de nombreux étudiants et étudiantes de la FEP et de la Faculté des arts et des sciences sont injustement privés du baccalauréat qu'ils convoitaient;

considérant que l'AGEEFEP dispose d'un Fonds de défense juridique pour faire face à ce genre de situation.

Il est proposé que, dans l'hypothèse où la Cour supérieure accueillerait favorablement notre demande d'injonction permanente et que l'Université de Montréal en appelle de cette décision, l'AGEEFEP maintienne sa position de continuer à faire valoir les droits de ses membres en Cour d'appel.

16. Orientations proposées – 2019-2021

Ce document présente les nouvelles orientations proposées pour les prochaines années. Le travail déjà en cours sur les dossiers présentés dans les différents documents du congrès sera, bien entendu, poursuivi, en parallèle à la mise en oeuvre de ces nouveaux objectifs.

Orientation #1 : Communications

Au cours de la dernière année, l'arrivée d'un chargé aux communications au sein de l'équipe de l'AGEEFEP a permis de revoir les pratiques de l'association en matière de communications. Ainsi, une révision de l'infolettre a été entreprise et des modifications ont été apportées au site web pour le rendre plus facile

d'utilisation. De plus, notre page Facebook est désormais animée régulièrement de manière dynamique.

Toutefois, beaucoup reste à faire pour mieux rejoindre les étudiants et les étudiantes de la Faculté. Tout d'abord, une refonte complète du site web devrait être entreprise afin de mieux cibler l'information pertinente pour les étudiants et les étudiantes. L'infolettre doit aussi être améliorée en continu. De plus, de nouveaux outils de communication doivent être créés, notamment du matériel promotionnel qui pourra être remis aux étudiants et aux étudiantes ainsi que des capsules vidéo informatives au sujet des différents services offerts par l'AGEEFEP.

Dans un autre ordre d'idée, La Brunante doit aussi être promue davantage. Des stratégies doivent être développées pour faire connaître ce service à l'extérieur du cercle restreint de la Faculté. De plus, la possibilité de location du local pour la tenue de divers événements doit être davantage promue.

Orientation #2 : Services aux étudiants

Les Services aux étudiants (SAÉ) offrent de nombreux services qui peuvent répondre à une multitude de besoins des étudiants et des étudiantes de la Faculté. Par contre, très peu de services sont offerts en soirée, la plupart des activités se terminant à 17 heures. À l'heure actuelle, il serait irréaliste d'exiger que tous les services soient offerts en soirée. Par contre, il est nécessaire d'établir un portrait des services actuellement disponibles le soir, de comparer le tout avec les autres universités au Québec et d'identifier les services à rendre disponibles le soir en priorité, en fonction des besoins exprimés par les étudiants et les étudiantes.

Propositions 11

Que l'AGEEFEP établisse un portrait des services actuellement disponibles le soir, compare le tout avec les autres universités au Québec et identifie les services à rendre disponibles le soir en priorité, en fonction des besoins exprimés par les étudiants et les étudiantes.

Que l'AGEEFEP revendique auprès des SAÉ la disponibilité en soirée des services qui correspondent aux besoins exprimés par les étudiants et les étudiantes.

Orientation #3 : Vie étudiante en soirée

À l'heure actuelle, le campus s'éteint une fois 17 heures passées. Or, les étudiants et les étudiantes qui suivent des cours le soir ont les mêmes besoins que ceux et celles qui sont présents sur le campus en journée. Ils cherchent souvent à s'alimenter, à réaliser leurs travaux d'équipe, à utiliser la bibliothèque, à rencontrer leurs enseignants et leurs enseignantes, etc. Or, la majorité des services institutionnels offerts par l'Université de Montréal ne sont pas disponibles en soirée.

Tout comme pour les SAÉ, il est essentiel de travailler à ce que davantage de ces services soient offerts en soirée, en fonction des besoins exprimés par les étudiants et les étudiantes.

Proposition 12

Que l'AGEEFEP fasse une étude des besoins des étudiants et des étudiantes de la FEP en matière de services qui ne sont pas offerts en soirée à l'Université de Montréal.

Orientation #4 : Offre de formation à distance à l'Université de Montréal

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de portrait global concernant l'offre de formation à distance à l'Université de Montréal ou à la Faculté de l'éducation permanente (FEP). Considérant que ce type de formation risque d'être offert de plus en plus fréquemment aux étudiants et aux étudiantes et qu'elle répond à certains des besoins exprimés par ceux et celles qui étudient à la FEP, il importe de se préoccuper de la qualité des cours offerts de cette manière.

Ainsi, il sera opportun de dresser le portrait de l'offre de cours à distance de la FEP, des modalités relatives à ces cours ainsi que du niveau de satisfaction des étudiants et des étudiantes à leur égard. Le tout pourra également être comparé à ce qui est réalisé dans les autres universités au Québec, de manière à améliorer les pratiques en cours à l'Université de Montréal et, plus particulièrement, à la FEP.

Orientation #5 : Activités et événements

L'AGEEFEP organise plusieurs activités récurrentes, en collaboration avec différents partenaires : kiosques d'accueil, tournée des classes, 5 à 7 de la rentrée, colloques sur la santé intégrative, assemblée générale, congrès, etc. Actuellement, l'organisation de chacune de ces activités repose sur des personnes différentes et il est ardu de veiller à coordonner le tout de manière harmonieuse. L'embauche d'une nouvelle personne attirée à la logistique permettrait de centraliser les tâches logistiques à faire, tout en permettant de développer une nouvelle gamme d'activités de nature sociale, culturelle et pédagogique à offrir à nos membres. Ces activités seraient réalisées sur mesure pour les étudiants et les étudiantes des différents programmes d'études de la FEP, en collaboration avec les responsables de programme lorsque possible.

Orientation #6 : Espace de travail, outils technologiques et procédure d'archivage

L'AGEEFEP dispose actuellement de grands bureaux qui ne sont pas utilisés à leur plein potentiel. Il est nécessaire de revoir la disposition de l'espace afin de se doter d'un lieu plus accueillant pour les étudiants et les étudiantes. De plus, les outils technologiques actuels sont minimaux et gagneraient à être bonifiés afin d'améliorer l'efficacité et la capacité à travailler de manière collaborative. Finalement, il est nécessaire de revoir la procédure d'archivage et de faire le classement et le tri des nombreuses archives que possède l'organisation.

Orientation #7 : Service de reconnaissance des acquis

L'Université de Montréal travaille actuellement à la mise sur pied d'un service institutionnel de reconnaissance des acquis basé sur le modèle développé par la FEP. Ce service constituerait la porte d'entrée pour toutes les demandes de reconnaissance des acquis au sein de l'Université. Toutefois, l'analyse et la décision à l'égard des dossiers soumis demeurerait sous la responsabilité des facultés. Considérant l'expertise développée par la FEP à ce niveau au fil des ans et le nombre important de demandes qui proviennent d'étudiants et d'étudiantes de notre faculté, il est essentiel que la FEP conserve des ressources dédiées spécifiquement à la reconnaissance des acquis.

Proposition 13

Que l'AGEEFEP s'assure que la FEP conserve son expertise en matière de reconnaissance des acquis expérimentiels.

Affaires financières



Des années qui se suivent... et qui se ressemblent

Au début de la dernière année, le départ du gérant de La Brunante et l'embauche d'un nouveau gérant ont légèrement perturbé les activités du café. Certaines des façons de faire ont été revues et des ajouts au menu ont été réalisés en cours d'année.

Globalement, les résultats pour l'exercice 2018-2019 sont moindres que ceux espérés, mais similaires à ceux de l'exercice précédent, soit 2017-2018. La Brunante est donc au point fixe pour le moment, mais l'objectif du nouveau gérant demeure d'améliorer les résultats chaque année jusqu'à l'atteinte, éventuelle, de l'équilibre au niveau des opérations.

D'ailleurs, diverses mesures seront mises en place en ce sens, notamment afin d'améliorer la notoriété de La Brunante auprès de l'ensemble de la communauté universitaire. De plus, le projet de réfection de l'entrée de La Brunante est toujours en cours, malgré les embûches qui compliquent sa réalisation. Si tout va bien, ce projet devrait être finalisé au cours de la prochaine année.



Des revenus moindres pour l'AGEEFEP

Malgré une baisse du nombre d'étudiants, qui se reflète dans les revenus de cotisation, l'AGEEFEP termine l'exercice avec un déficit nettement moins élevé que celui qui avait été budgété au départ. Certaines compressions dans les dépenses et les délais inhérents à l'embauche du nouveau personnel suite au départ à la retraite de deux employés permanent y ont contribué.

Propositions :

Il est proposé :

1. De recevoir le rapport des vérificateurs comptables pour les exercices financiers 2018-2019 de Gosselin et Associés inc., Société de comptables professionnels agréés
2. De retenir Gosselin et Associés inc., Société de comptables professionnels agréés pour les exercices 2019-2020 et 2020-2021.
3. D'adopter les prévisions budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 de l'AGEEFEP.
4. D'adopter les prévisions budgétaires 2019-2020 et 2020-2021 du café La Brunante

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2019

Brossard : 220-6300, Avenue Auteuil, Brossard (Québec) H4Z 3P2 Téléphone : 450 678-9100
Montréal : 7930, 20^e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 3S7 Téléphone : 514 376-4090 Télécopieur : 514 376-4099

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2019

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-5
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	6-7
Évolution de l'actif net	8
Résultats	9-11
Flux de trésorerie	12
Notes complémentaires	13-18
ANNEXE	
Annexe A - Ventes du Café-bar	19

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2019 et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) au 31 juillet 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ◇ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ◇ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ◇ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ◇ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ◇ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Gosselin & Associés inc.¹

GOSSELIN & ASSOCIÉS INC.
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 28 octobre 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.F.P.)

BILAN

AU 31 JUILLET 2019

	2019				2018	
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	67 336	45 681	20 662	136 976	2 347	139 323
Placements temporaires (note 3)	143 666	-	-	399 278	-	399 278
Débiteurs (note 4)	83 845	-	160 873	247 374	4 700	252 074
Stocks	-	-	-	-	946	946
Frais payés d'avance	9 444	-	-	9 444	98	9 542
	346 148	45 681	181 535	864 297	8 091	801 163
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	1 954	-	-	1 954	60 965	62 919
PRÊT AU CAFÉ LA BRUNANTE ENR. (note 8)	53 036	-	-	53 036	-	-
	54 990	-	-	54 990	60 965	62 919
	401 138	45 681	181 535	919 287	69 056	864 082
						922 081

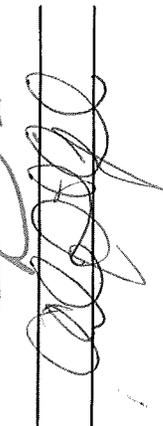
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

BILAN

AU 31 JUILLET 2019

	2019				2018	
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Café La Brunante enr.	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF						
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs (note 6)	65 213	-	60 286	2 973	128 582	144 894
Revenus reportés	1 300	-	-	-	1 300	1 495
Dû au Fonds général	-	-	-	41 857	-	-
Dû au Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.	-	-	-	29 368	-	-
	<u>66 513</u>	<u>-</u>	<u>60 286</u>	<u>74 198</u>	<u>129 882</u>	<u>146 389</u>
PRÊT DU FONDS GÉNÉRAL (note 8)						
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	1 312	-	-	61 768	63 080	78 592
	<u>67 825</u>	<u>-</u>	<u>60 286</u>	<u>189 002</u>	<u>192 962</u>	<u>224 981</u>
ACTIF NET						
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	642	-	-	(803)	(161)	3 509
NON AFFECTÉ	332 671	-	-	-	332 671	383 182
AFFECTÉ (DÉFICITAIRE)	-	290 823	45 681	(119 143)	338 610	310 409
	<u>333 313</u>	<u>290 823</u>	<u>45 681</u>	<u>(119 946)</u>	<u>671 120</u>	<u>697 100</u>
	<u>401 138</u>	<u>290 933</u>	<u>45 681</u>	<u>69 056</u>	<u>864 082</u>	<u>922 081</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019

	2019					2018		
	Non affecté		Affecté			Total		
	Investi en immobilisations corporelles	Fonds de général	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec		Café La Brunante enr.	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$		
SOLDE AU DÉBUT	3 509	383 182	277 409	44 138	107 003	(118 141)	697 100	814 839
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	714 *	(50 511)	13 414	1 543	14 246	(5 386)	(25 980)	(117 739)
Acquisitions d'immobilisations	798	-	-	-	-	(798)	-	-
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	(5 182)	-	-	-	-	5 182	-	-
SOLDE À LA FIN	(161)	332 671	290 823	45 681	121 249	(119 143)	671 120	697 100

* Est composé de:
 Amortissement des immobilisations (19 980)
 Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations 20 694
 714

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019

	2019					2018
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
Fonds général	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Cotisations	463 449	15 992	-	479 441	-	496 209
Subventions	13 000	21 666	-	34 666	-	39 166
Bénéfice brut du Café-bar - Souscriptions aux produits d'assurance	-	-	-	-	70 384	74 090
Colloque santé intégrative	46 290	-	926 326	926 326	-	845 475
Publicité	8 110	-	-	46 290	-	500
Frais d'étude de dossier et d'administration	4 000	-	-	8 110	-	8 110
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	1 767	-	-	4 000	-	12 000
Autres	19 668	121	-	1 767	18 927	17 534
Intérêts	1 897	2 568	-	19 939	11 512	13 987
	558 181	18 681	21 816	1 525 004	100 823	1 510 687
			926 326			1 597 827

* Les postes "Subventions" et "Autres" tiennent comptes respectivement de transferts interfonds de 13 000 \$ et 15 000 \$.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019

	2019					2018
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP \$	Comité des initiatives étudiantes \$	Alliance pour la santé étudiante du Québec \$	Sous-total \$	Café La Brunante enr. \$	Total \$
CHARGES						
Salaires et charges sociales	410 850	-	-	410 850	66 157	538 819
Affiliations	25 294	-	-	25 294	-	26 694
Allocations	9 791	-	-	9 791	-	9 045
Assurances	3 361	-	-	3 361	4 453	7 557
Conseils élargis, conseil de direction et congrès	48 299	-	-	48 299	-	30 256
Entretien et réparations	-	-	-	-	3 923	2 345
Fournitures de bar	-	-	-	-	1 715	1 848
Frais de bureau, papeterie et imprimerie	12 630	-	-	12 630	581	20 185
Frais de déplacements	12 904	-	-	12 904	391	14 665
Frais de représentation	6 220	-	-	6 220	-	5 385
Total à reporter	529 349	-	-	529 349	77 220	656 799

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019

	2019					2018
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Total reporté	529 349	-	-	529 349	77 220	606 569
Frais de gestion	-	-	-	15 000	-	*
Frais d'assurances	-	-	15 000	-	-	-
Intérêts et frais bancaires	389	73	897 005	897 005	486	897 005
Frais financiers	-	-	75	612	1 732	1 098
Licences, taxes et permis	-	-	-	-	1 125	1 732
Location d'équipements	924	-	-	924	1 089	1 125
Loyer	-	-	-	-	1 350	2 013
Poste et télécommunications	7 755	-	-	7 755	1 616	1 350
Projets spéciaux	17 773	-	-	17 773	-	9 371
Publicité	-	-	-	-	264	17 773
Revues et agendas	46 535	-	-	46 535	-	264
Services professionnels	4 200	5 192	-	9 392	2 400	46 535
Amortissement des immobilisations corporelles	1 981	-	-	1 981	17 999	11 792
Projets- Comité des initiatives étudiantes	-	20 200	-	20 200	-	7 200
	608 906	5 267	912 080	1 546 526	105 281	1 623 807
EXCÉDENT(INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(50 725)	13 414	14 246	(21 522)	(4 458)	(117 739)

* Les postes "Frais de gestion" et "Projets- Comité des initiatives étudiantes" tiennent en compte respectivement des transferts de fonds de 15 000 \$ et 13 000 \$.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(25 980)	(117 739)
Éléments n'ayant aucune incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	19 980	23 017
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(20 694)	(17 534)
	<u>(26 694)</u>	<u>(112 256)</u>
Débiteurs	42 191	(21 754)
Stocks	1 297	(771)
Frais payés d'avance	11 791	(866)
Créditeurs	(16 312)	(5 190)
Revenus reportés	(195)	-
	<u>38 772</u>	<u>(28 581)</u>
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	<u>12 078</u>	<u>(140 837)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	(3 464)	-
Disposition de placements temporaires	-	31 947
Disposition d'immobilisations corporelles	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(798)	-
	<u>(4 262)</u>	<u>31 947</u>
SORTIES (RENTRÉES) DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<u>(4 262)</u>	<u>31 947</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
AUGMENTATION DES APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET RENTRÉES DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>5 182</u>	<u>43 128</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	12 998	(65 762)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>126 325</u>	<u>192 087</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>139 323</u></u>	<u><u>126 325</u></u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2019

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P) est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 25 février 1985. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

regrouper les étudiant(e)s de la Faculté de l'éducation permanente et des adultes de l'Université de Montréal au sein d'une association;

défendre et promouvoir les intérêts et les droits des étudiant(e)s tant au niveau collectif qu'individuel;

procurer aux étudiant(e)s l'information la plus complète possible afin de susciter chez eux une prise de conscience de leur environnement;

permettre aux étudiant(e)s de participer et de s'impliquer, afin qu'ils assurent une réelle prise en charge de leur milieu;

promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes tant au niveau local, régional, national qu'international;

imprimer ou faire imprimer, éditer ou faire éditer, produire ou faire produire et distribuer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toute publication pour fins d'information, d'éducation et de culture générale. De plus, réaliser ou faire réaliser diverses activités commerciales afin de participer au financement de l'Association.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et s'appuient sur les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2019

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la durée des sessions universitaires.

Les souscriptions aux produits d'assurances sont constatées lorsqu'elles sont facturées par l'A.S.E.Q.

Les revenus de publicité sont constatés lorsque la publicité est diffusée.

Les services rémunérés sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les ventes du Café La Brunante enr. sont constatées au moment de la vente des repas.

Les revenus du colloque santé intégrative sont constatés lorsque l'événement a eu lieu.

Comptabilité par fonds

Le fonds général rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme.

Le fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P. a été constitué dans le but d'accumuler des fonds pour pourvoir aux dépenses de conseils juridiques lors de la défense des droits et des intérêts des membres. L'organisme doit maintenir en tout temps une réserve de 100 000 \$ pour la défense des droits de ses membres, mais peut utiliser au besoin l'excédent à titre de fonds de roulement temporaire.

Le fonds du Comité des initiatives étudiantes présente les activités en lien avec le Comité des initiatives étudiantes qui a été constitué pour permettre à tout étudiant inscrit à la Faculté de l'éducation permanente de réaliser un projet à incidence communautaire et d'acquérir une expérience complémentaire.

Le fonds d'Alliance pour la santé étudiante du Québec a été constitué à la suite d'un référendum. L'A.G.E.E.F.E.P. offre depuis septembre 2007, un régime annuel de soins de santé et de soins dentaires. Ce programme d'assurance collective a été mis sur pied en collaboration avec l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (A.S.E.Q.) pour répondre aux besoins des étudiants.

L'exploitation du café étudiant est présentée dans le Fonds de Café La Brunante enr. Les soldes à recevoir interfonds ne portent pas d'intérêt et ne sont sujets à aucune modalité de remboursement.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2019

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif et comprend le coût d'acquisition et de transport. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, les durées et les taux suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux/Durées</u>
Mobilier et équipement de bureau	Dégressif	20%
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier et équipement de bureau du Café-bar	Dégressif	20%
Mobilier et équipement de bureau du Café-bar	Linéaire	3, 5 et 10 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives du Café-bar	Linéaire	10 ans
Équipement média du Café-bar	Linéaire	5 ans

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme ne constate pas les apports reçus sous forme de fournitures gratuites et de services bénévoles en raison de la difficulté à en déterminer la juste valeur.

Instruments Financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde de l'encaisse.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2019

3- PLACEMENTS TEMPORAIRES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Fonds général		
Compte Avantage entreprise Desjardins	143 666	159 769
Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.		
Compte Avantage entreprise Desjardins	255 612	236 045
	<u>399 278</u>	<u>395 814</u>

4- DÉBITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Fonds général		
Cotisations	83 845	91 194
MQAF	-	1 330
FAEUQEP	-	37
Subventions à recevoir	-	56 178
Autres	-	741
Taxes à la consommation	-	611
	<u>83 845</u>	<u>150 091</u>
Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.		
Cotisations	2 656	2 964
Alliance pour la santé étudiante du Québec		
Souscriptions	160 873	138 655
Café La Brunante enr.		
Autres	4 700	2 555
	<u>252 074</u>	<u>294 265</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2019

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	35 086	33 132	1 954	3 935
Mobilier et équipement du Café-bar	181 207	168 766	12 441	21 629
Équipement informatique	4 448	4 448	-	-
Améliorations locatives du Café-bar	78 866	30 342	48 524	56 410
Équipement média du Café-bar	2 523	2 523	-	127
	<u>302 130</u>	<u>239 211</u>	<u>62 919</u>	<u>82 101</u>

6- CRÉDITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Fonds général		
Fournisseurs et frais courus	56 407	93 340
Sommes à remettre à l'État	4 557	7 800
Honoraires	4 249	4 669
	<u>65 213</u>	<u>105 809</u>
Café La Brunante enr.		
Fournisseurs et frais courus	479	484
Honoraires	2 494	2 400
	<u>2 973</u>	<u>2 884</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec		
Fournisseurs et frais courus	60 286	32 459
Fonds de défense juridique		
Fournisseurs et frais courus	110	742
Comité des initiatives étudiantes		
Fournisseurs et frais courus	-	3 000
	<u>128 582</u>	<u>144 894</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 JUILLET 2019

7-CARTES DE CRÉDIT

Au 31 juillet 2019, l'organisme disposait de cartes de crédit assorties d'une limite de crédit totale de 20 000 \$ portant intérêt au taux de 12,45 % (12,20 % en 2018). Au 31 juillet 2019, un montant de 585 \$ est utilisé et comptabilisé dans les fournisseurs et frais courus.

8- PRÊT DU FONDS GÉNÉRAL

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
Solde au début de l'exercice	53 036	53 036
Remboursement	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>53 036</u>	<u>53 036</u>

9- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des subventions pour les améliorations locatives qui sont amorties au même rythme que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<u>Fonds général</u>	<u>Café</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 079	75 513	78 592	52 998
Encaissement de l'exercice	-	5 182	5 182	43 128
Amortissement	(1 767)	(18 927)	(20 694)	(17 534)
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 312</u>	<u>61 768</u>	<u>63 080</u>	<u>78 592</u>

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Association par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Association aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 juillet 2019.

Risque de taux d'intérêt

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur.

L'Association est exposée à ce type de risque sur ses placements temporaires.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

ANNEXE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2019

ANNEXE A- VENTES DU CAFÉ-BAR

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
VENTES	<u>133 518</u>	<u>130 132</u>
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES		
Stocks au début	2 243	1 472
Achats	<u>72 159</u>	<u>65 797</u>
	74 402	67 269
Stocks à la fin	<u>(946)</u>	<u>(2 243)</u>
	73 456	65 026
Ristourne sur achat	<u>(10 322)</u>	<u>(8 984)</u>
	<u>63 134</u>	<u>56 042</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u><u>70 384</u></u>	<u><u>74 090</u></u>

État des résultats 2018-2019 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021 de l'AGEEFEP



		Réel 2017-2018	Prévision révisée 2018-2019	Réel 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021
PRODUITS						
Cotisation		479 660	480 124	463 450	460 000	460 000
Publicité		8 110	8 110	8 110	8 110	8 110
Subventions	annexe 1	54 433	36 933	36 433	28 433	21 666
Colloque santé intégrative	annexe 10	500	52 760	46 290	43 000	43 000
Autres revenus	annexe 2	48 747	29 000	39 961	30 300	30 300
TOTAL DES REVENUS		591 450 \$	606 927 \$	594 244 \$	569 843 \$	563 076 \$
CHARGES						
Salaires et déductions à la source	annexe 3	459 785	419 007	410 849	414 216	417 251
Contractuels	annexe 4	27 893	20 500	10 309	16 200	14 500
Agenda		44 672	50 050	46 535	15 000	15 000
Instances	annexe 5	24 005	18 250	7 125	16 950	6 700
Frais de déplacement		13 830	15 000	12 904	10 000	10 000
Frais de représentation	annexe 6	5 385	9 900	6 221	6 500	6 000
Fournitures de bureau et entretien		16 240	16 000	12 630	15 000	15 000
Location d'équipement		924	1 000	924	3 500	5 000
Télécommunications		6 117	6 000	7 423	6 500	6 500
Communications		-	-	-	10 000	15 000
Frais postaux		658	1 000	332	500	300
Assurances		3 180	3 500	3 361	3 500	3 500
Intérêts et frais bancaires		494	800	462	500	500
Mauvaises créances		-	-	-	-	-
Honoraires professionnels		4 200	4 000	4 200	4 500	4 500
Amort. - Mobilier et équipement		1 981	2 035	1 981	6 954	5 000
Amort. - Équipement informatique		316	500	-	7 000	7 000
Activités associatives	annexe 7	29 259	20 900	15 574	29 500	29 500
Affiliations	annexe 8	25 896	28 024	25 294	24 300	24 300
Progr. de bourses et de subvention	annexe 9	24 280	15 200	22 400	12 500	14 500
Colloque santé intégrative	annexe 10	4 177	52 760	40 657	42 100	42 100
TOTAL DES CHARGES		693 292 \$	684 426 \$	629 181 \$	645 220 \$	642 151 \$
BÉNÉFICE NET		(101 842) \$	(77 499) \$	(34 937) \$	(75 377) \$	(79 075) \$
BÉNÉFICE CUMULÉ		535 179		500 242	424 865	345 790



	Réel 2017-2018	Prévision révisée 2018-2019	Réel 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021
Annexe 1 - Subventions					
Initiatives étudiantes	34 666	34 666	34 666	21 666	21 666
FAVE	1 767	1 767	1 767	6 767	-
FAVE - Histoire de l'AGEEFEP	17 000	-	-	-	-
Dictée Émile-Olivier	1 000	500	-	-	-
Cycle de conférences	-	-	-	-	-
Sous-total	54 433 \$	36 933 \$	36 433 \$	28 433 \$	21 666 \$
Annexe 2 - Autres revenus					
Ristournes et autres revenus	2 105	1 000	918	800	800
Gestion et coordination CSI	-	-	3 900	-	-
Revenus d'intérêts	1 691	1 000	1 897	1 500	1 500
Revenus de gestion ASEQ	32 951	15 000	29 246	28 000	28 000
FAEUQEP - Secrétariat	12 000	12 000	4 000	-	-
Sous-total	48 747 \$	29 000 \$	39 961 \$	30 300 \$	30 300 \$
Annexe 3 - Salaires et déductions à la source					
Salaires	396 575	357 758	354 418	357 402	360 136
Assurances collectives	15 608	15 608	11 254	12 000	12 000
Fonds de pension	4 394	5 288	4 788	5 000	5 000
Avantages sociaux	42 696	39 353	40 263	39 314	39 615
Formation	512	1 000	126	500	500
Sous-total	459 785 \$	419 007 \$	410 849 \$	414 216 \$	417 251 \$
Annexe 4 - Contractuels					
Soutien informatique	1 294	2 000	2 162	5 000	3 500
Logistique et communication	9 497	-	-	-	-
Entretien	225	400	-	-	-
Activités étudiantes	5 757	6 000	-	-	-
Représentation étudiante	9 045	11 500	7 629	10 000	10 000
Soutien aux activités	2 075	600	518	1 200	1 000
Sous-total	27 893 \$	20 500 \$	10 309 \$	16 200 \$	14 500 \$



	Réel 2017-2018	Prévision révisée 2018-2019	Réel 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021
Annexe 5 - Instances					
Tournée des classes	5 767	-	-	6 000	-
Frais de déplacements	526	200	115	-	-
Frais de représentation	1 231	500	452	-	-
Frais de repas	3 579	1 500	606	4 500	1 000
Hébergement	744	800	154	800	200
Fournitures de bureau	180	50	-	-	-
Location d'équipement	119	500	56	-	-
Honoraires professionnels	-	-	-	-	-
Imprimerie	1 283	200	-	-	-
Frais postaux	491	300	34	-	-
Garderie	140	200	60	-	-
Accueil	198	-	-	-	-
Prix reconnaissance	-	-	-	150	-
Conseil de direction	6 663	14 000	4 121	4 000	4 000
Comité exécutif	3 084	-	1 527	1 500	1 500
Sous-total	24 005 \$	18 250 \$	7 125 \$	16 950 \$	6 700 \$
Annexe 6 - Représentation					
<i>Représentation externe</i>					
Rencontres et comités	1 850	3 500	2 572	2 500	2 500
Colloques	1 075	2 000	1 085	1 200	1 200
Hébergement	1 160	2 500	1 473	1 500	1 500
<i>Représentation interne</i>					
Rencontres et comités	1 039	1 600	296	300	300
Activités sociales	261	300	795	1 000	500
Sous-total	5 385 \$	9 900 \$	6 221 \$	6 500 \$	6 000 \$



	Réel 2017-2018	Prévision révisée 2018-2019	Réel 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021
Annexe 7 - Activités associatives					
Activités de la rentrée	4 269	5 500	3 574	5 000	5 000
Collation des grades	2 619	2 500	3 052	4 500	4 500
ICEA	250	250	-	-	-
Activités parents-étudiants	603	500	376	500	500
Dictée Émile Olivier	2 097	2 500	-	-	-
Conférences	1 025	2 000	-	-	-
Soutien aux activités	-	1 500	1 188	-	-
Jonction FEP-Brunante	184	150	-	-	-
Histoire de l'AGEEFEP	15 150	-	3 558	-	-
Campagnes et sondages	927	2 000	1 491	5 000	5 000
Gestion Brunante	287	500	587	-	-
Aide au dév. - Asso. étudiantes	1 848	2 000	698	1 500	1 500
Affiches et dépliants	-	1 500	1 050	-	-
Comptoirs de service FAÉCUM	-	-	-	8 000	8 000
Autres événements	-	-	-	5 000	5 000
Sous-total	29 259 \$	20 900 \$	15 574 \$	29 500 \$	29 500 \$
Annexe 8 - Affiliations					
ACDEAULF	552	552	607	650	650
FAEUQEP	24 810	26 822	23 971	23 000	23 000
ICEA	150	150	150	150	150
Autres	384	500	566	500	500
Sous-total	25 896 \$	28 024 \$	25 294 \$	24 300 \$	24 300 \$



	Réel 2017-2018	Prévision révisée 2018-2019	Réel 2018-2019	Prévision 2019-2020	Prévision 2020-2021
Annexe 9 - Programmes de bourses et de subventions					
Bourses QL	500	500	500	500	500
Projets d'initiative étudiantes	22 580	13 000	20 200	10 000	12 000
Paniers de Noël	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Semaine interculturelle	-	500	500	500	500
Frais de garde	-	-	-	300	300
Sous-total	24 280 \$	15 200 \$	22 400 \$	12 500 \$	14 500 \$

Annexe 10 - Colloque santé intégrative

PRODUITS

Commandites et subventions	500	27 260	16 500	13 000	13 000
Inscriptions	-	24 500	29 790	30 000	30 000
Autres revenus	-	1 000	-	-	-
Sous-total	500 \$	52 760 \$	46 290 \$	43 000 \$	43 000 \$

CHARGES

Repas	4 078	26 000	22 649	23 000	23 000
Cachets	-	6 000	5 625	6 000	6 000
Traduction simultanée	-	5 500	4 248	4 500	4 500
Fournitures de bureau	99	2 460	930	1 000	1 000
Location d'équipement	-	1 000	164	100	100
Objets promotionnels	-	3 000	-	1 500	1 500
Frais de gestion	-	3 700	4 458	3 000	3 000
Publicité et promotion	-	3 600	1 000	1 000	1 000
Prix et cadeaux	-	1 000	860	1 000	1 000
Frais de représ. et de dépl.	-	500	723	1 000	1 000
Sous-total	4 177 \$	52 760 \$	40 657 \$	42 100 \$	42 100 \$

État des résultats 2018-2019 et prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021 du Café La Brunante



		Réel 2017-2018	Prévisions 2018-2019	Réel 2018-2019	Prévisions 2019-2020	Prévisions 2020-2021
PRODUITS						
Ventes		130 132	150 000	133 518	135 000	140 000
Ristournes	Annexe 1	8 984	10 700	10 322	9 950	9 950
Autres revenus	Annexe 2	26 918	28 353	30 438	22 325	35 647
Total des produits		166 034 \$	189 053 \$	174 277 \$	167 275 \$	185 597 \$
CHARGES						
Salaires	Annexe 3	63 059	69 600	66 157	68 000	72 000
Coût des marchandises	Annexe 4	65 026	68 000	73 456	70 000	70 000
Frais fixes	Annexe 5	14 178	14 530	14 251	14 800	15 000
Frais variables	Annexe 6	8 625	7 780	6 877	9 000	9 150
Amortissements	Annexe 7	20 722	18 132	17 997	12 548	9 777
Total des dépenses		171 609 \$	178 042 \$	178 737 \$	174 348 \$	175 927 \$
Bénéfice (perte) d'opération		(11 772) \$	790 \$	(16 901) \$	(16 850) \$	(16 200) \$
Bénéfice (perte) global(e)		(5 575) \$	11 011 \$	(4 460) \$	(7 073) \$	9 670 \$
Annexe 1 - Ristourne						
Ristourne sur achats Molson		8 060	10 000	9 384	9 000	9 000
Ristourne ARQ		924	700	938	950	950
Sous-total		8 984 \$	10 700 \$	10 322 \$	9 950 \$	9 950 \$
Annexe 2 - Autres revenus						
Pepsi		4 500	4 500	4 500	3 750	3 750
FAVE		15 767	16 403	18 927	11 825	24 897
Location de salle		-	250	-	250	500
Publicité NEWAD		5 062	5 000	5 006	5 000	5 000
Guichet ATM		1 590	2 200	1 608	1 500	1 500
Autres revenus		-	-	397	-	-
Sous-total		26 919 \$	28 353 \$	30 438 \$	22 325 \$	35 647 \$
Annexe 3 - Salaires						
Salaires des opérations		53 019	59 700	55 621	56 850	60 000
Subvention salariale SAÉ		(801)	(1 500)	-	-	-
Contractuels et formation		798	1 000	348	350	500
D.A.S		7 643	7 500	8 015	8 500	9 000
Assurance collective		1 915	2 300	1 693	1 800	2 000
REER collectif		485	600	479	500	500
Sous-total		63 059 \$	69 600 \$	66 157 \$	68 000 \$	72 000 \$



	Réel 2017-2018	Prévisions 2018-2019	Réel 2018-2019	Prévisions 2019-2020	Prévisions 2020-2021
Annexe 4 - Coût des marchandises					
Inventaire début	1 469	1 500	1 943	945	945
Plus achats	65 500	68 000	72 459	70 000	70 000
Moins inventaire fin	1 943	1 500	946	945	945
Sous-total	65 026 \$	68 000 \$	73 456 \$	70 000 \$	70 000 \$
Annexe 5 - Frais fixes					
Assurances	4 378	4 380	4 454	4 500	4 550
Licences permis	1 072	1 100	1 126	1 200	1 200
Loyer	1 350	1 350	1 350	1 350	1 350
Téléphone / Cellulaire / Satellite	1 820	1 900	1 616	1 700	1 700
Location équipement	225	300	225	350	500
Intérêts et frais bancaires	372	1 050	486	500	500
Frais financiers / cartes	1 616	1 200	1 732	1 800	1 800
Honoraires professionnels	2 400	2 400	2 400	2 500	2 500
Location terminaux	945	850	864	900	900
Sous-total	14 178 \$	14 530 \$	14 251 \$	14 800 \$	15 000 \$
Annexe 6 - Frais variables					
Entretien	2 304	2 000	1 573	1 600	1 600
Réparations	40	1 000	2 350	2 500	2 500
Fournitures frais de bureau	3 398	2 480	581	2 500	2 500
Fournitures bar	1 848	1 000	1 715	1 500	1 500
Livraison	310	400	-	200	200
Représentation et déplacements	525	700	391	350	350
Promotions	200	200	266	350	500
Sous-total	8 625 \$	7 780 \$	6 877 \$	9 000 \$	9 150 \$
Annexe 7 - Amortissements					
Amélioration locatives	7 887	7 887	7 887	6 821	6 241
Équipement bar	12 182	9 692	9 744	5 487	3 296
Mobilier bar	38	-	25	25	25
Équipements médias	401	339	127	-	-
Mobilier de bureau	214	214	214	214	214
Sous-total	20 722 \$	18 132 \$	17 997 \$	12 548 \$	9 777 \$

Liste des acronymes utilisés

ACDEAULF	Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française
ACFAS	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
AETELUQ	Association des étudiants de la Télé-université à l'Université du Québec
AG	Assemblée générale
AGA	Assemblée générale annuelle
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGEEFEP	Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente
AGEHCUQTR	Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières
AGEUQO	Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais
AQIFGA	Association québécoise des intervenants en formation générale des adultes
ASEQ	Alliance pour la santé étudiante au Québec
AU	Assemblée universitaire
BEED	Bureau d'études et de développement
CA	Conseil d'administration
CACC	Comité d'accréditation d'élèves ou d'étudiants
CASUM	Coalition des Associations et des Syndicats de l'Université de Montréal
CCA	Conseil canadien sur l'apprentissage
CCAFÉ	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
CCAPSR	Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables
CCRTI	Comité consultatif sur les ressources technologiques et informationnelles
CCSTI	Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information
CDEACF	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
CE	Comité exécutif
CEFES	Centre d'études et de formation en enseignement supérieur
CEPSUM	Centre d'éducation physique et sportif de l'Université de Montréal
CIEA	Conseil international pour l'éducation des adultes
CISM	Communication du Versant Nord : Radio étudiante
CLIFAD	Comité de liaison inter ordres en formation à distance
CO	Comité organisateur
CODI	Conseil de direction de l'AGEEFEP
COMET	Commission des études
COMUTIC	Comité des utilisateurs des TIC (Technologies de l'information et de la communication)
CONFEP	Conseil de la Faculté de l'éducation permanente
CPSF	Conseil permanent du statut de la femme à l'Université de Montréal
CQAF	Colloque québécois des adultes en formation
CRQ	Conseil régional à Québec de l'AGEEFEP
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CSEDC	Centre de soutien aux études et de développement de carrière
CSMO-ÉSAC	Comité sectoriel main d'oeuvre, économie sociale et action communautaire
DFGA	Direction de la formation générale des adultes
DG	Directeur général ou directrice générale

DGTIC	Direction générale des technologies de l'information et de la communication
FAC	Fédération autonome du collégial
FAE	Fédération autonome de l'enseignement
FAECUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
FAEUQEP	Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
FAVE	Fonds d'amélioration à la vie étudiante
FEP	Faculté de l'éducation permanente
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
FNEEQ	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
FSQ	Forum social québécois
GAPS	Gestion appliquée à la police et à la sécurité
GEE	Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
GEP	Groupe de travail sur l'évaluation des programmes
GSS	Gestion des services de santé
ICÉA	Institut de coopération pour l'éducation des adultes
IÉ	Initiatives étudiantes
MACES	McGill Association of Continuing Education Students
MQAF	Mouvement québécois des adultes en formation
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OLC	Ontario Literacy Coalition
PGI	Progiciel de gestion intégré
PRIÉ	Politique de reconnaissance de l'implication étudiante
RAC	Reconnaissance des acquis
SAC	Service des activités culturelles
SAE	Services aux étudiants
SAHC	Service d'action humanitaire et communautaire
SCCCUM	Syndicats des chargées et chargés de cours de l'UdeM
SCENA	Sous-comité sur les environnements numériques d'apprentissage
SCPC	Sous-commission du premier cycle
SCUTC	Sous-comité sur l'utilisation des technologies en classe
SOCP	Service d'orientation et de consultation psychologique
SOFÉDUC	Société de formation et d'éducation continue
SQAF	Semaine québécoise des adultes en formation
SST	Santé et sécurité au travail
TASA	Toronto Adult Student Association
TPN	Table des partenaires nationaux
TPU	Table des partenaires universitaires
UdeM	Université de Montréal
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Notes
